BUDGET 2023-2024

DE L'UNIVERSITÉ McGILL

McGill

Bureau du vice-principal exécutif et vice-principal aux études
Juillet 2023

TABLE DES MATIÈRES

CADRE INSTITUTIONNEL 3

LE BUDGET 2023-2024 EN BREF 4

INTRODUCTION 5

SECTION 1 : CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE 6

Inscriptions dans les universités du Québec et du Canada 6
Financement provincial 6
Droits et frais de scolarité 8
Financement fédéral 8
Contexte réglementaire 9
Régime de retraite 9
Taux d'intérêt 9
Taux de change 9
Revenu disponible par habitant 10
Inflation 11

SECTION 2 : PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE MCGILL 12

Plan stratégique académique 2017-2022 12
Plan de recherche stratégique 2019-2024 12
Stratégie climat et développement durable 2020-2025 13
Plan stratégique en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) 2020-2025 13
Plan stratégique des Services de TI 2020-2025 13
Plan directeur des campus 14

SECTION 3 : INTÉGRATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE 15

SECTION 4 : RETOUR SUR L'ANNÉE 2022-2023 17

Effectifs 17
Fonds de fonctionnement 2022-2023 19

SECTION 5 : BUDGET 20

5.1 Grandes initiatives en 2023-2024 20
Régime de travail flexible 20
Aide financière aux étudiantes et étudiants 20
Soutien et services à la communauté étudiante autochtone 21
Projet Fiat Lux 21
New Vic Project 22
Cotisations de l'employeur au Régime de retraite 22
Fonds d'amortissement pour le remboursement des obligations 23

5.2 Budget 2023-2024 23
Fonds de fonctionnement 23
Projections sur cinq ans 24
Fonds avec restrictions 24
Fonds de dotation 24
Fonds des immobilisations 25
Dette totale et dette bancaire 26
Risques financiers 26

ANNEXE 1 : BUDGET 2022-2023 ET PRÉVISIONS POUR 2022-2023, FONDS DE FONCTIONNEMENT 28

ANNEXE 2 : PRÉVISIONS POUR 2022-2023 ET BUDGET 2023-2024, FONDS DE FONCTIONNEMENT 29

ANNEXE 3 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES DE L'UNIVERSITÉ 30

ANNEXE 4 : DÉFINITIONS 31

CADRE INSTITUTIONNEL

MISSION

L'Université McGill a pour mission d'enrichir le savoir et d'en favoriser la création et la transmission en offrant la meilleure formation possible, en effectuant de la recherche et des travaux savants jugés excellents selon les normes internationales les plus rigoureuses, et en étant au service de la société.

Dans la réalisation de sa mission, l'Université McGill souscrit aux principes de liberté académique, d'intégrité, de responsabilité, d'égalité et d'ouverture.

MOTTO

Grandescunt Aucta Labore (Par le travail, toute chose augmente et croît)

PREMIER MESSAGE DU NOUVEAU PRINCIPAL, DEEP SAINI, À LA COMMUNAUTÉ McGILLOISE

Le professeur H. Deep Saini est le 18e principal et vice-chancelier de l'Université, nommé pour un mandat de cinq ans renouvelable qui a pris effet le 1er avril 2023.

Voici un extrait de son premier message à la communauté mcgilloise, en mars 2023.

« Au fil des ans, j'ai eu la chance de mener une carrière universitaire qui m'a fait voyager sur plusieurs continents. J'ai ainsi pu constater la portée de la tradition d'excellence de McGill. Cette réputation, construite sur plus de deux siècles, l'Université la doit principalement à sa communauté remarquable : ses étudiants, son corps professoral, ses membres du personnel, sa communauté diplômée et ses bénévoles.

« Au cours des derniers mois, en me préparant à assumer mes nouvelles responsabilités, j'ai découvert avec beaucoup d'intérêt les nombreuses réalisations de McGill et je me suis demandé comment, forts de ce riche héritage, nous pourrions nous surpasser au cours du troisième siècle d'existence de notre Université.

« Heureusement, nous pouvons bâtir sur les forces que nous possédons déjà. Nous miserons notamment sur la place qu'occupe McGill et sur le rôle qu'elle joue à Montréal et au Québec, sur notre présence et nos nombreux partenariats partout dans le monde, sur notre insatiable quête d'excellence indissociable de notre adhésion inconditionnelle aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion, et sur nos capacités exceptionnelles combinées à une ferme volonté de nous attaquer aux enjeux complexes de notre monde.

« Notre capacité à tenir nos engagements dépendra de notre aptitude à travailler tous ensemble et à faire preuve de cohésion dans la réalisation de notre mission. Au cours des prochains mois, j'aurai la chance de venir vous rencontrer et d'échanger avec vous. J'ai hâte d'entendre vos idées et de découvrir comment nous pourrons, tous ensemble, faire du troisième siècle de l'Université McGill une période riche et florissante. »

LE BUDGET 2023-2024 EN BREF

Produits – Fonds de fonctionnement :
1 073 M$
Les produits non affectés devraient augmenter de 6,0 % par rapport aux prévisions pour 2022-2023.

Membres du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence :
1 755
Entre janvier 2022 et janvier 2023, le nombre de candidats à la permanence s'est réduit de 18 membres du corps professoral et de 3 bibliothécaires, après une hausse continue de 2014 à 2021.

Charges et virements interfonds – Fonds de fonctionnement :
1 072 M$
Les charges (y compris les virements interfonds) devraient augmenter de 6,0 % par rapport aux prévisions pour 2022-2023.

Membres contractuels du personnel enseignant :
6 449
Entre janvier 2022 et janvier 2023, l'effectif du personnel enseignant contractuel s'est accru de 286 membres

Inscriptions :
39 513
À l'automne 2022, l'effectif étudiant a augmenté de 0,6 % par rapport à l'automne 2021. Les inscriptions à des programmes crédités ont augmenté de 0,7 %.

Personnel administratif et de soutien :
4 398
Entre janvier 2022 et janvier 2023, le personnel administratif et de soutien s'est accru de 146 membres, après une période relativement stable de 2020 à 2022.

INTRODUCTION

Les universités sont aux premières lignes de la recherche de solutions aux problèmes du 21e siècle. C'est dans leurs murs que prennent naissance les nouvelles connaissances et perspectives sur les tendances et les défis sociaux, l'expression artistique, les découvertes scientifiques et l'entrepreneuriat, dans différents domaines d'étude et de savoir. De concert avec leurs partenaires des secteurs social, public et privé, elles contribuent aux progrès de la science, stimulent la créativité, élargissent les perspectives et innovent pour le bien commun. À la fois moteurs de l'économie du savoir et incubateurs de main-d'œuvre qualifiée, elles sont au cœur de la recherche industrielle et des stratégies de développement.

Dans l'exécution de leur mission, les universités qui reçoivent du financement gouvernemental sont tenues de se conformer aux lois et à la réglementation qui fixent des objectifs socioéconomiques. Elles doivent utiliser judicieusement les fonds publics pour nourrir une culture favorisant l'apprentissage, l'enrichissement et les réalisations, ainsi que la diversité au sein de la population étudiante, du corps professoral et du personnel. Les politiques et la gouvernance efficaces fondées sur des données de haute qualité sont garantes du plein accomplissement de leurs membres. Les universités ont l'obligation de rendre compte en toute transparence de leurs activités d'enseignement et de recherche et de démontrer le bien-fondé de leurs investissements, même si le rendement du capital humain s'obtient moins vite et se mesure moins facilement par rapport à d'autres types d'investissement.

L'Université McGill est heureuse de présenter son budget pour 2023-2024, qui reflète les considérations ci-dessus.

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2023, le Conseil avait approuvé un budget de fonctionnement (fonds de fonctionnement) avec un déficit prévu de 9,4 M$, comprenant un fonds pour éventualités de 20 M$. D'après les résultats réels et les engagements au 31 janvier 2023, les états financiers des unités et les tendances antérieures, nous prévoyons atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2022-2023.

Pour l'exercice 2023-2024, nous pourrons encore compter sur le soutien financier du gouvernement du Québec et nous entrevoyons une stabilisation du déclin de l'effectif étudiant payant des droits de scolarité déréglementés observé ces dernières années.

Étant donné nos prévisions relatives aux produits, les pressions inflationnistes et les importantes dépenses en immobilisations, il sera difficile d'équilibrer notre budget de fonctionnement au cours des prochaines années. Nous déploierons un train de mesures budgétaires afin de limiter les dépenses selon les fonds disponibles.

Le 20 avril 2023, le Conseil a approuvé un budget équilibré pour 2023-2024 comportant un fonds pour éventualités de 10 M$.

Ce budget respecte les principes de la transparence, de la reddition de comptes et de la communication avec les membres de la communauté mcgilloise. En phase avec la mission de l'Université, il distribue les ressources financières de manière à promouvoir la réalisation de ses plans et initiatives stratégiques, selon les décisions prises en ce qui a trait à ses activités pour 2023-2024. Le présent Livre du budget se fonde sur les informations qui étaient disponibles au moment de l'approbation du budget du fonds de fonctionnement par le Conseil des gouverneurs.

SECTION 1 : CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

Dans l'ensemble, l'Université McGill s'est sortie de la crise de la COVID-19 sans trop de dégâts et reçoit toujours un volume élevé de demandes d'admission. Les aides des gouvernements provincial et fédéral ont compensé en partie les difficultés financières liées à la pandémie. Cependant, pour maintenir sa position de chef de file de la recherche universitaire, McGill doit tenir compte des incertitudes politiques et économiques et rester agile dans sa planification stratégique.

INSCRIPTIONS DANS LES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC ET DU CANADA

Avant la pandémie, les étudiantes et étudiants internationaux ont stimulé la croissance du nombre d'inscriptions dans les universités canadiennes et québécoises pendant plusieurs années (figure 1).

Figure 1 : Proportion d'étudiantes et étudiants internationaux par rapport à l'ensemble de la population étudiante dans les universités du Canada et du Québec

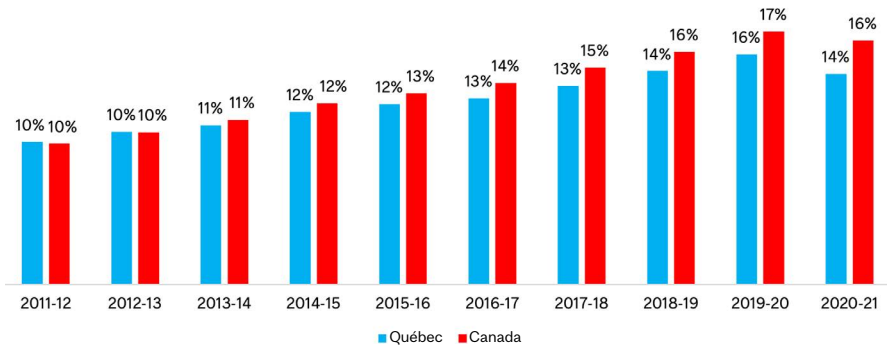

Source : Statistique Canada. Tableau 37-10-0018-01 Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne.

En 2020-2021, la pandémie a donné un sérieux coup de frein à la mobilité étudiante internationale. Des données récentes indiquent que le Québec est dans une période de reprise post-COVID-19 et attire de nouveau des personnes de l'étranger dans ses universités.

En effet, lors du cycle de demandes de l'automne 2022, le nombre d'admissions d'étudiantes et étudiants internationaux dans les universités de la province a augmenté par rapport à l'année précédente, et le nombre d'inscriptions de personnes admises a repris une tendance à la hausse (figure 2), bien qu'elle n'atteigne pas les niveaux d'avant la pandémie.

Figure 2 : Admissions et inscriptions d'étudiantes et étudiants internationaux dans les universités du Québec

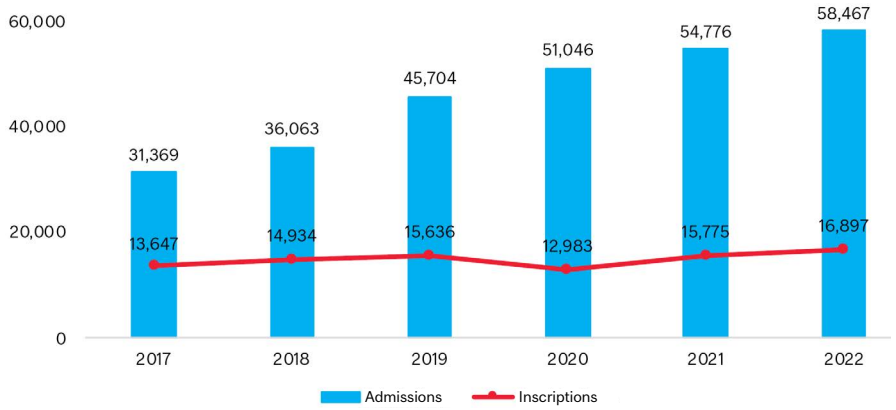

Source : Bureau de coopération interuniversitaire. Ensemble des candidatures.

FINANCEMENT PROVINCIAL

Les subventions du gouvernement du Québec constituent la principale source de revenus de l'Université.

Dans son budget pour l'exercice 2023-2024 présenté le 21 mars 2023, le gouvernement provincial prévoit de nouveaux investissements totalisant plus de 24 G$ répartis sur cinq ans.

Vu la forte incertitude entourant les prévisions économiques, le ministère des Finances a élaboré deux scénarios, l'un basé sur une récession et l'autre sur une

croissance plus marquée que prévu. Si la situation économique venait à se détériorer, la réserve pour éventualités intégrée au cadre financier permettrait d'éviter un report du retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2027-2028. À l'inverse, une amélioration de la situation économique réduirait le déficit prévu, voire avancerait le retour à l'équilibre budgétaire.

Dans son budget pour 2023-2024, le gouvernement du Québec injectera 0,3 G$ s'additionnant aux investissements de 1,3 G$ déjà annoncés pour les universités de la province. Ces fonds seront répartis sur cinq ans.

Ce nouveau budget accroît de 5,1 % le financement direct aux universités, qui passe à 4,0 G$ pour 2023-2024 (tableau 1). Cette somme comprend 57,8 M$ destinés à améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur et à soutenir la réussite d'un plus grand nombre d'étudiantes et étudiants par des initiatives ciblées en phase avec les priorités du gouvernement :

- Améliorer la reconnaissance des acquis (2,7 M$).
- Favoriser l'apprentissage du français (1,7 M$).
- Répondre aux besoins d'espace (20,0 M$).
- Augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants internationaux dans les programmes en français (6,0 M$).
- Soutenir l'enseignement et les services aux étudiants dans les régions (2,4 M$).
- Apporter une aide supplémentaire aux universités qui déploient des zones d'innovation (0,9 M$).
- Soutenir le développement des compétences transversales au doctorat (2,1 M$).
- Compenser le plafonnement des droits de scolarité et des frais institutionnels (22,0 M$).

Tableau 1 : Financement de fonctionnement des universités du Québec (en milliards de dollars)

Exercice budgétaire	Budget du gouvernement du Québec	Budget des universités en % du budget du Québec	Budget des universités du Québec		
			Budget total	Écart sur 12 mois ($)	Écart sur 12 mois (%)
2019-2020	89,75 $	3,5 %	3,177 $	-	-
2020-2021	108,02 $	3,1 %	3,364 $	0,187 $	5,9 %
2021-2022	119,58 $	3,0 %	3,529 $	0,165 $	4,9 %
2022-2023	129,7 $	3,0 %	3,837 $	0,308 $	8,7 %
2023-2024	125,5 $	3,2 %	4,033 $	0,196 $	5,1 %

Source: Crédits et dépenses des portefeuilles Vol. 3, Section Enseignement supérieur 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, and 2023-2024.

Cet exercice marque également la troisième année de la mise en œuvre de deux importants plans d'action du gouvernement pour l'enseignement supérieur et de l'Opération main-d'œuvre. Plus de 492,5 M$ sur cinq ans (de 2021 à 2026) seront consacrés à ces trois initiatives stratégiques, dont 106 M$ en 2023-2024, répartis comme suit :

- Le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, qui vise à améliorer l'accessibilité aux études postsecondaires, à faciliter la transition vers l'université et à promouvoir la persévérance et la réussite (51,8 M$).
- Le Plan d'action en santé mentale, qui vise à améliorer l'accessibilité aux services de santé mentale pour la population étudiante (9,5 M$).
- Opération main-d'œuvre, qui vise à augmenter les taux de diplomation dans les secteurs stratégiques pour l'économie et les services publics du Québec, notamment les soins de santé et les services sociaux, l'éducation, les services de garde, le génie et les technologies de l'information (44,9 M$).

En plus de ses subventions de fonctionnement, l'Université McGill obtient du financement de la part du gouvernement du Québec pour ses projets de construction et de rénovation de ses bâtiments dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). Afin de répondre aux besoins criants d'infrastructures publiques dans la province, le gouvernement a annoncé l'injection de 7,5 G$ supplémentaires dans le PQI sur 10 ans, ce qui porte à 150 G$ l'investissement total pour la période 2023-2033. Pour le secteur de l'enseignement supérieur, la hausse représente 579,1 M$ (7,3 %) additionnels par rapport au dernier exercice (tableau 2). Pour McGill, cet engagement porte à 890 M$ le total des fonds promis et additionnels pour les projets d'immobilisations autorisés évalués à 20 M$ ou plus, dont 620 M$ seront investis dans le projet Nouveau Vic :

- 527,9 M$ pour le réaménagement de l'ancien site de l'Hôpital Royal Victoria (620 M$ en tout).
- 23,4 M$ pour la réfection du pavillon Raymond (48,6 M$ en tout).
- 14,1 M$ pour la réfection du pavillon Stewart des sciences biologiques (100,5 M$ en tout).
- 31,4 M$ pour la rénovation du pavillon Wilson (45,1 M$ en tout).
- Aucun fonds supplémentaire pour la réfection du pavillon Macdonald-Stewart de la Bibliothèque (36,7 M$ en tout).
- 11,3 M$ pour la réfection du pavillon Strathcona de musique (14,7 M$ en tout).
- 9,1 M$ pour la réfection du pavillon Ferrier (24,6 M$ en tout).

Tableau 2 : Plan québécois des infrastructures 2023-2033 dans l'enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2022-2032	2023-2033	Écart sur 12 mois ($)	Écart sur 12 mois (%)
Maintien des infrastructures	5 894,3 $	6 279,4 $	385,1 $	6,5 %
Bonification des infrastructures	1 247,1 $	1 453,3 $	206,2 $	16,5 %
Infrastructures (sous-total)	7 141,5 $	7 732,8 $	591,3 $	8,3 %
Ressources informationnelles	799,8 $	787,7 $	(12,1 $)	(1,5 %)
Total	**7 941,3 $**	**8 520,4 $**	**579,1 $**	**7,3 %**

Source : Plan québécois des infrastructures 2023-2033, vol.6, Section B – Tableaux 1.1 et 2.3.1.

DROITS ET FRAIS DE SCOLARITÉ

Les droits et frais de scolarité représentent la deuxième source de revenus de l'Université. Les membres de l'effectif étudiant réglementé paient des droits de scolarité de base, avec un taux d'indexation maximum de 3 % pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, en vertu du projet de loi nº1. Pour l'année universitaire 2023-2024, les droits de scolarité de base pour les résidentes et résidents du Québec augmenteront de 3 % pour passer à 96,03 $ par crédit (soit 2 880,90 $ pour 30 crédits). Le même taux de majoration s'applique aux frais institutionnels, mais l'université peut appliquer un taux supérieur moyennant l'accord de la population étudiante. Un supplément forfaitaire est également exigé des membres de l'effectif étudiant réglementé des autres provinces du Canada et de l'étranger. Ce supplément n'a toutefois aucune incidence sur le budget de McGill, puisque la somme équivalente est soustraite du financement public.

Pour 2023-2024, le gouvernement provincial a confirmé qu'il compensera le manque à gagner des universités résultant de l'écart entre la hausse prévue de 5 % des droits de scolarité réglementés, selon les indicateurs économiques, et la hausse de 3 % annoncée en décembre 2022 pour les quatre années suivantes. Les taux réglementés s'appliquent aux citoyennes et citoyens canadiens et français inscrits à des programmes de premier cycle ou de maîtrise sans thèse, ainsi qu'à toutes les personnes inscrites à des programmes de maîtrise avec thèse et de doctorat.

Les droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants internationaux aux programmes de baccalauréat et de maîtrise sans recherche, y compris les programmes des cycles supérieurs en médecine et en médecine dentaire, sont déréglementés depuis l'automne 2019 en vertu de la Politique québécoise de financement des universités. Les universités sont censées compenser par les droits de scolarité déréglementés les coûts du recrutement et du soutien (auparavant couverts par le supplément), de même que la perte des subventions publiques aux personnes inscrites dans des programmes déréglementés.

Pour garantir sa viabilité financière et celle de ses programmes d'études, McGill poursuit la planification stratégique des inscriptions et la modélisation des droits de scolarité déréglementés. À l'automne 2022, McGill a adopté un nouveau modèle de droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants étrangers qui commencent un programme de baccalauréat et paient des droits de scolarité internationaux. Ces personnes bénéficient maintenant d'un taux fixe pour la durée de leur programme et, sachant que le montant des droits n'augmentera pas au fil des ans, peuvent plus facilement planifier leurs finances.

FINANCEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement fédéral est la quatrième source de financement de l'Université McGill. Il investit considérablement dans les établissements collégiaux et universitaires par des subventions à la recherche et à l'innovation, le financement d'infrastructures, des bourses, subventions et prêts étudiants, des crédits d'impôt, des transferts aux provinces et la promotion internationale des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens. Le 28 mars 2023, le gouvernement du Canada a présenté son budget pour l'exercice 2023-2024 (budget 2023).

Le total du financement supplémentaire fédéral investi dans la recherche et la science depuis 2016 s'élève à plus de 16 G$. Or, son budget de 2023 consacre très peu de nouvelles dépenses en faveur du secteur universitaire.

Il prévoit 813,6 M$ en 2023-2024 pour l'aide financière aux étudiantes et étudiants, en augmentant le montant des Bourses d'études canadiennes de 40 % par rapport au niveau d'avant la pandémie, le portant à 4 200 $ pour les étudiantes et étudiants à temps plein, et rehaussant le plafond des prêts étudiants sans intérêt et en abolissant l'obligation pour les adultes de se soumettre à un examen de crédit. Grâce à ces modifications, l'aide financière pour les études postsecondaires pourrait atteindre jusqu'à 14 400 $ au cours de la prochaine année universitaire.

Pour lutter contre l'ingérence étrangère, le Canada a pris certaines mesures qui pourraient avoir une incidence sur l'enseignement supérieur, notamment un investissement de 13,5 M$ sur cinq ans à compter de 2023-2024 et de 3,1 M$ par

année à Sécurité publique Canada pour établir un Bureau national de lutte contre l'ingérence étrangère.

Par ailleurs, 500 M$ seront versés sur dix ans au Fonds stratégique pour l'innovation en appui à la mise au point et au déploiement de technologies vertes au Canada. Le Fonds quant à lui injectera jusqu'à 1,5 G$ dans des projets sur les technologies propres, les minéraux essentiels et la transformation industrielle, entre autres secteurs.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Régime de retraite

La réglementation oblige l'Université McGill à effectuer une évaluation actuarielle de son Régime de retraite tous les trois ans. Elle est tenue d'y verser des cotisations supplémentaires à même le fonds de fonctionnement pour combler les éventuels déficits et, à terme, couvrir le versement des prestations déterminées aux personnes qui partent à la retraite, ainsi qu'aux personnes retraitées ayant acquis des rentes annuelles.

L'évaluation actuarielle se fondera sur les données au 31 décembre 2022. Pour profiter de taux d'intérêt favorables, l'Université avait avancé d'un an la dernière évaluation, qui s'est basée sur les données au 31 décembre 2019.

Selon cette dernière, le régime affichait un déficit actuariel selon l'approche de continuité de 38,2 M$, se traduisant par un ratio de capitalisation de 97,7 %. L'évaluation précédente, au 31 décembre 2017, constatait un passif non capitalisé selon l'approche de continuité de 47,4 M$.

Taux d'intérêt

La tendance haussière du rendement des obligations s'est maintenue en 2022-2023. Les données indiquant une inflation persistante ont exercé une pression sur la Banque du Canada vers un resserrement de sa politique monétaire. Celle-ci a continué d'augmenter les taux d'intérêt en 2022 jusqu'en mars 2023, lorsqu'elle a décidé de les maintenir à 4,5 %. Cette variable influe sur les revenus de placement et les coûts d'emprunt de McGill. En effet, des taux d'intérêt à court terme élevés augmentent le coût d'emprunt à court terme pour toutes les lignes de crédit de l'Université dans différentes banques. Cette hausse est en partie compensée par l'augmentation des revenus issus de ses placements de liquidités à court terme. En outre, le nouveau régime de financement à court terme de Financement-Québec, qui offre des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont négociés avec les banques, devrait aussi peser dans la balance. Parallèlement, une hausse du rendement des obligations à long terme fait monter le coût du financement par emprunt à long terme. Là encore, la hausse des coûts est partiellement contrebalancée par la hausse des intérêts créditeurs du fonds d'amortissement et par la protection de la couverture (verrouillage des taux) mise en place pour la prochaine émission d'obligations à long terme.

Parallèlement, une hausse du rendement des obligations à long terme fait monter le coût du financement par emprunt à long terme. Là encore, la hausse des coûts est partiellement contrebalancée par la hausse des intérêts créditeurs du fonds d'amortissement et par la protection de la couverture (verrouillage des taux) mise en place pour la prochaine émission d'obligations à long terme.

Les variations des taux d'intérêt influent aussi sur la réévaluation du passif du régime de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Une montée des taux devrait améliorer la position financière du régime de retraite et réduire les facteurs qui contribuent au déficit, le cas échéant.

Figure 3 : Obligations négociables du gouvernement du Canada, rendement moyen – 5 à 10 ans (en pourcentage)

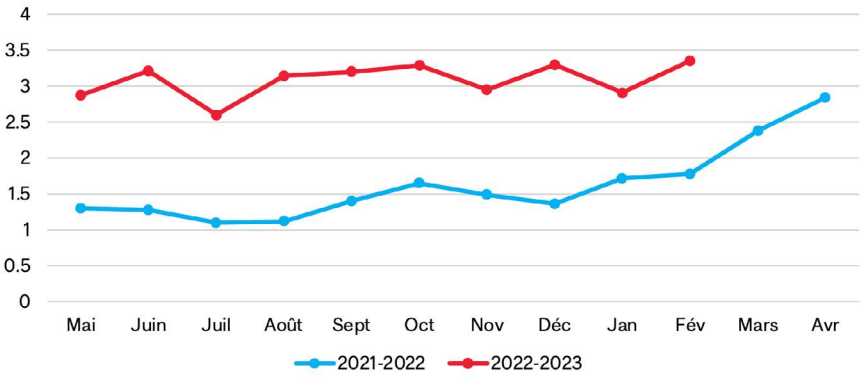

Source : Banque du Canada.

Taux de change

Le taux de change du dollar américain a fluctué de 1,25 à 1,39 CAD entre mai 2022 et février 2023 (figure 4). On s'attend à ce qu'il reste élevé par rapport au dollar canadien, car la Réserve fédérale devrait continuer à relever ses taux à un rythme plus rapide que la Banque du Canada au cours des prochains mois.

Le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain se répercute sur le budget de McGill de plusieurs façons. Ainsi, un dollar américain plus fort que le dollar

canadien réduit le montant des droits de scolarité de McGill pour la clientèle étudiante des États-Unis, mais, à l'inverse, constitue un désavantage pour le recrutement et le maintien en poste de membres du corps professoral de l'étranger, étant donné que l'Université verse les salaires en dollars canadiens[1]. Par ailleurs, la faiblesse du dollar canadien fait grimper le coût des achats en dollars américains, notamment celui des collections de périodiques, des livres et du matériel de recherche. McGill est un acheteur net de marchandises provenant des États-Unis.

Figure 4 : Moyenne mensuelle des taux de change USD-CAD

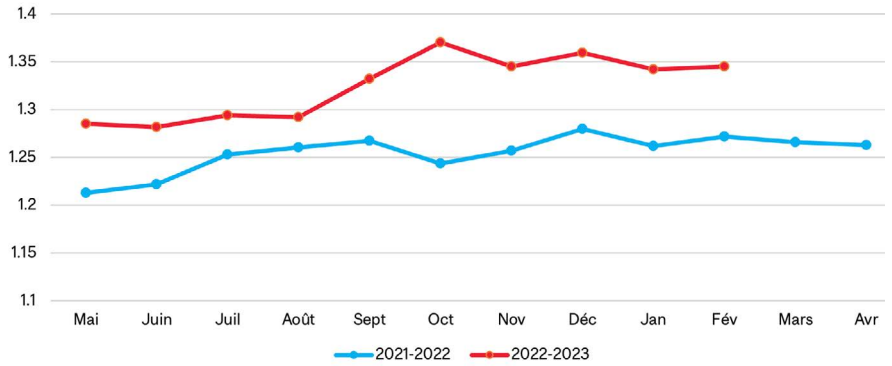

Source : Banque du Canada.

Revenu disponible par habitant

Le gouvernement du Québec utilise le revenu disponible par habitant pour calculer le taux d'augmentation annuel des droits de scolarité de base (avec un décalage de deux ans) pour l'effectif étudiant réglementé. Ces droits représentent une importante source de financement pour les universités.

On observe depuis quelques années d'importantes fluctuations du revenu disponible par habitant. Selon les données préliminaires, celui-ci se serait accru de 4,9 % en 2021 (figure 5). Cette augmentation aurait normalement entraîné à la hausse les droits de scolarité de base au Québec pour 2023-2024, mais le ministère a imposé un taux d'indexation fixe à 3 % pour les quatre prochaines années, afin de réduire le fardeau de l'inflation sur les épaules des étudiantes et étudiants.

Le ministère a cependant promis de compenser le manque à gagner des universités par rapport aux taux d'indexation calculés pour les années précédentes en fonction d'indicateurs économiques. Ce taux s'appliquera aux droits de scolarité de base au Québec, aux taux réglementés au Canada et à l'international, de même qu'aux frais institutionnels.

Figure 5 : Revenu disponible par habitant nominal, Québec, taux de croissance annuel

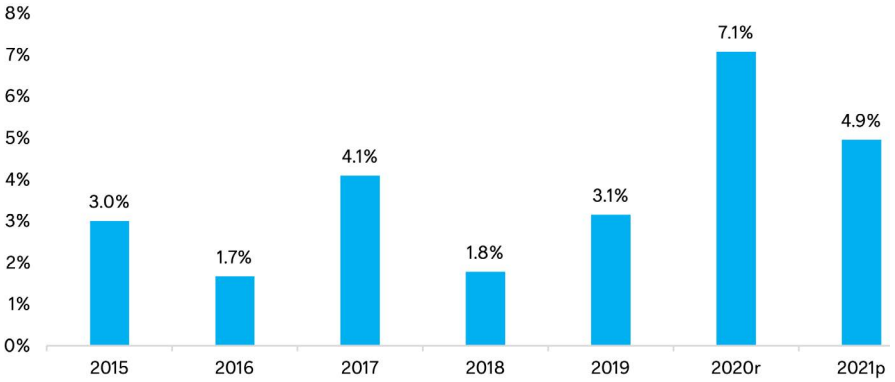

Source : Statistique Canada, Comptes économiques provinciaux et territoriaux et Estimations de la population (septembre 2022). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Note : p = données préliminaires, r = données révisées.

L'indice comparatif des prix des biens et des services de consommation entre les villes produit une estimation des différences de prix partout au Canada. Selon cet indice, les coûts des produits et services à Montréal en 2019 étaient inférieurs de 14 % et de 11 % aux prix à Toronto et à Vancouver, respectivement (figure 6).

Figure 6 : Indice comparatif des prix des biens et des services de consommation entre les villes

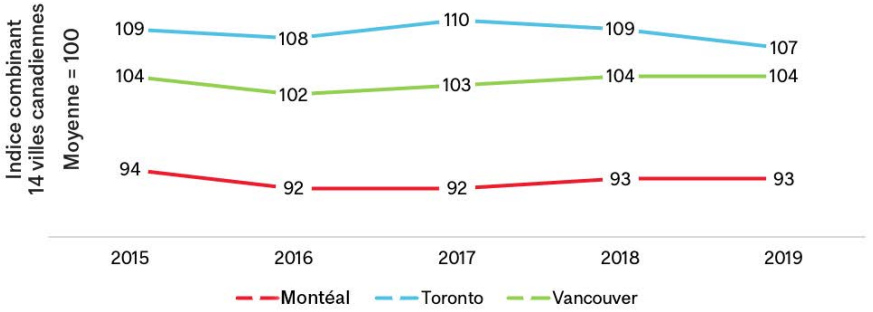

Source : Statistique Canada. Tableau 18-10-0003-01 Indices comparatifs des prix des biens et des services de consommation entre les villes, données annuelles.

[1] D'autres paramètres entrent en ligne de compte dans la proposition salariale (taux d'imposition, coût du logement, accès aux services publics, etc.).

Inflation

Associée au revenu disponible par habitant, l'inflation mesurée à l'aide de l'indice des prix à la consommation (IPC) fournit une indication de la capacité des ménages de mettre de l'argent de côté, notamment pour des études postsecondaires. Au Québec, l'IPC s'est accru de 6,7 % entre mars 2021 et mars 2022, contre seulement 3,8 % en 2021 (figure 7). Il s'agit de la croissance la plus rapide de l'inflation en 30 ans, qui s'explique par les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales et à l'augmentation de la demande alors que l'économie se remet de la crise de la COVID-19 et que la population apprend à vivre avec le virus.

Or, l'inflation telle qu'elle est mesurée par l'IPC ne correspond pas forcément à l'inflation dans les universités. La hausse de la demande dans le secteur de la construction fait grimper les coûts des projets d'immobilisations. À Montréal, le taux de croissance annuel de l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels a monté en flèche pour s'établir à 13 % au dernier trimestre de 2022 (figure 7).

Figure 7 : Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) et des prix de la construction de bâtiments non résidentiels (Montréal)

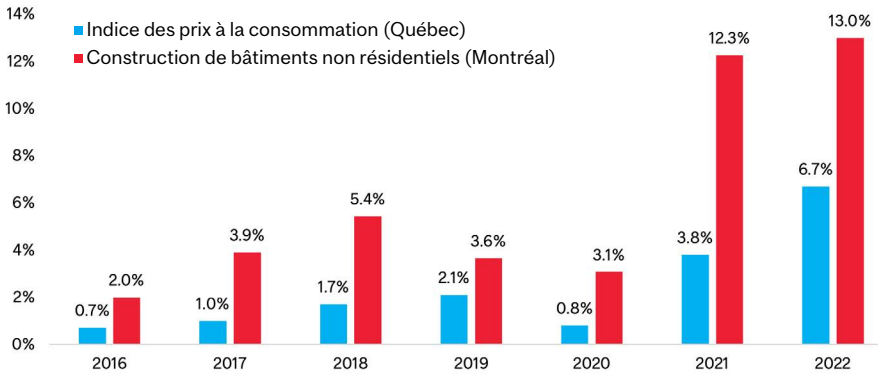

Source : Statistique Canada. Tableau 18-10-0135-01 Indices des prix de la construction de bâtiments, selon le type d'immeuble. Institut de la statistique du Québec.

Pour les bâtiments à usage institutionnel en particulier, l'indice des prix de la construction de bâtiments devrait atteindre un taux de croissance annuel de 8,5 % au dernier trimestre de 2022. Pour les travaux s'échelonnant sur plusieurs années, il sera crucial de tenir compte de l'inflation et de revoir les hypothèses de départ à des fins de planification budgétaire. Les fonds publics additionnels procurent aux universités les moyens de moderniser leurs installations et d'exécuter les travaux d'entretien différés depuis des années.

SECTION 2 : PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE McGILL

PLAN STRATÉGIQUE ACADÉMIQUE 2017-2022

Le Plan stratégique académique 2017-2022 de l'Université McGill appuie la réalisation des priorités du principal et vice-chancelier et oriente la planification stratégique centralisée, en offrant aux différents secteurs une certaine latitude pour l'adapter à leur réalité. Il est axé sur cinq grands objectifs.

Faire preuve d'ouverture sur le monde : L'Université McGill s'efforcera de demeurer un établissement de choix pour les étudiantes et étudiants et les professeures et professeurs de l'étranger. Nous nous engageons également à offrir aux étudiantes et étudiants au premier cycle et aux cycles supérieurs une formation résolument contemporaine en leur proposant davantage d'expériences enrichissantes à l'étranger.

Accroître la diversité : Nous entendons intensifier notre quête d'excellence et de diversité dans nos efforts de recrutement des professeures et professeurs et dans les perspectives de carrière que nous leur offrons. Par ailleurs, nous allons accroître l'accessibilité à notre établissement pour les étudiantes et étudiants des groupes sous-représentés, en particulier les Autochtones.

Faire figure de chef de file en innovation : Nous nous engageons à soutenir l'innovation dans nos méthodes d'enseignement et nos cursus. Plus précisément, nous entendons augmenter le nombre de salles de classe vouées à l'apprentissage collaboratif et actif ainsi que la disponibilité de ces lieux, et mettre en place d'excellents programmes pour bien préparer les étudiantes et étudiants au premier cycle et aux cycles supérieurs aux nombreuses possibilités de carrière. En outre, nous souhaitons contribuer à l'écosystème d'innovation de Montréal, du Québec et du Canada.

Favoriser l'interdisciplinarité et l'intersectorialité : Nous réduirons les obstacles administratifs qui entravent le passage d'une professeure ou d'un professeur d'une unité d'enseignement à une autre et établirons un cadre favorable à l'interdisciplinarité en enseignement et en recherche.

Nouer des liens avec la collectivité : Nous tendrons la main à notre entourage culturel et géographique en vue de collaborer avec le milieu de l'éducation, le secteur commercial et les décideuses et décideurs de Montréal, du Québec et du Canada.

Pour en savoir plus, consulter la page du Plan stratégique académique 2017-2022 à l'adresse www.mcgill.ca/provost/plan-strategique-academique-de-luniversite-mcgill-horizon-2017-2022.

PLAN DE RECHERCHE STRATÉGIQUE 2019-2024

Depuis près de deux siècles, l'Université McGill attire des chercheuses et chercheurs et de jeunes esprits parmi les plus brillants. De nos jours, elle affirme toujours son engagement à l'endroit du pouvoir de transformation des idées et de l'excellence en recherche qui satisfont aux normes les plus élevées qui soient dans le monde entier. McGill tire d'énormes avantages de la place qu'elle occupe au centre d'un noyau dynamique d'activité intellectuelle, culturelle et scientifique. Outre ses nombreux établissements d'enseignement, Montréal héberge des laboratoires gouvernementaux de premier plan et une industrie axée sur la recherche. Ces intervenants ancrent des grappes de recherche dans les sciences de la vie, l'utilisation de ressources durables, l'aéronautique et l'intelligence artificielle.

Le Plan de recherche stratégique exprime les engagements essentiels de McGill à l'appui de la recherche. Il comporte quatre objectifs :

- Renforcer le programme d'innovation et de partenariat.
- Diriger les trajectoires de recherche vers des initiatives collaboratives à grande échelle et des partenariats internationaux.
- Promouvoir la diversité et miser sur elle dans tous les volets de recherche.
- Occuper une place prépondérante en science ouverte et en gestion des données issues de la recherche.

Pour en savoir plus sur le Plan de recherche stratégique 2019-2024, consulter la page www.mcgill.ca/research/srp.

STRATÉGIE CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020-2025

La Stratégie climat et développement durable 2020-2025 est la feuille de route de l'Université vers l'atteinte des normes de développement durable les plus élevées. Prenant appui sur les réalisations antérieures, ce plan vise trois objectifs à long terme :

- Obtenir d'ici 2030 la cote Platine en développement durable de l'Association for the Advancement of Sustainability in Higher Education (AASHE).
- Aller vers le zéro déchet d'ici 2035, par le renforcement des initiatives en matière d'éducation et la mise en œuvre de changements dans les infrastructures, la chaîne d'approvisionnement et les programmes de collecte des déchets des campus.
- Devenir une institution carboneutre d'ici 2040 par des transformations énergétiques à grande échelle, l'électrification du parc de véhicules de l'Université et la compensation d'une partie des émissions des voyages aériens.

Pour en savoir plus, consulter la Stratégie climat et développement durable 2020-2025 au www.mcgill.ca/sustainability/sustainability-strategy.

Dans la poursuite de notre mission d'enseignement et de recherche, nous nous sommes engagés à faire de l'Université un modèle institutionnel de durabilité. Le Fonds des projets durables (FPD) est l'une des actions phares de l'Université en appui à cette transition. Il s'agit du plus important fonds du genre au Canada, doté d'un budget annuel d'environ 1 M$ et visant à implanter une culture du développement durable à McGill. Depuis sa création en 2010, il a financé plus de 300 projets de membres de la communauté mcgilloise dans toutes les facultés, les unités et les groupes étudiants. Ce fonds est un parfait exemple de collaboration entre le corps étudiant et l'administration de l'Université pour le financement, la prise de décisions et l'exécution d'initiatives.

En 2022-2023, le vote étudiant a penché en faveur du renouvellement de la cotisation de 0,55 $ par crédit, qui représente une somme de près de 500 000 $ par an que l'Université égalera encore pour les cinq années à venir. Le maintien du Fonds témoigne de l'engagement des membres de la population étudiante, du personnel et du corps professoral à chercher ensemble de nouvelles solutions et à atteindre les cibles de la Stratégie climat et développement durable 2020-2025.

PLAN STRATÉGIQUE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION (EDI) 2020-2025

Le Plan stratégique en matière d'EDI reconnaît et vise à contrecarrer les effets persistants des injustices commises par le passé et qui, encore aujourd'hui, compromettent l'égalité des chances au sein de la communauté mcgilloise. Traduisant l'engagement de McGill à intégrer l'EDI dans ses principales sphères d'activité au cours des cinq prochaines années, le Plan s'organise autour de cinq thèmes :

1. Expérience étudiante
2. Recherche et connaissances
3. Actions communautaires
4. Personnel
5. Création d'espaces

Pour en savoir plus, consulter le Plan stratégique en matière d'EDI à l'adresse www.mcgill.ca/equity/files/equity/plan_strategique_en_matiere_dequite_de_diversite_et_dinclusion_2020-2025_de_luniversite_mcgill.pdf.

PLAN STRATÉGIQUE DES SERVICES DE TI 2020-2025

Le Plan stratégique des Services de TI est une feuille de route quinquennale comportant plusieurs initiatives dans trois volets :

- Expérience numérique unifiée : Améliorer l'accessibilité, la mobilité et le libre-service pour l'ensemble de la communauté mcgilloise.
- Efficacité opérationnelle : Simplifier les processus et les flux de travaux et accroître l'autonomie.
- Processus décisionnel : Renforcer les capacités analytiques en vue d'améliorer l'expérience étudiante en se basant sur des données stratégiques et fournir plus de données à la direction pour faciliter la prise de décisions.
- Développement durable et sécurité : Offrir un environnement de travail et d'apprentissage en ligne sûr et promouvoir la collaboration sur le Web.

Pour en savoir plus sur le Plan stratégique des Services de TI 2020-2025, consulter la page www.mcgill.ca/it/strategic-plan-0.

PLAN DIRECTEUR DES CAMPUS

Le Plan directeur des campus de l'Université McGill établit un cadre qui définit la vision du développement de ses installations et assure la cohésion du processus, afin que les espaces et les ressources soient attribués en accord avec les objectifs de l'Université. Le plan est le fruit d'une vaste consultation auprès de la communauté mcgilloise et des collectivités de l'agglomération montréalaise.

Parmi les initiatives prévues et en cours, mentionnons la transformation de l'ancien site de l'Hôpital Royal Victoria, les travaux de construction sur le site Powell, la transformation de la Bibliothèque McLennan-Redpath, la rénovation du pavillon Wilson, la conversion d'espaces commerciaux en espaces voués aux activités universitaires dans l'immeuble du 680-688 rue Sherbrooke Ouest, la transformation de l'Institut neurologique de Montréal et la représentation de l'autochtonie dans la planification des infrastructures de l'Université.

Pour en savoir plus sur le Plan directeur des campus et les initiatives connexes, consulter la page www.mcgill.ca/facilities/fr/node/1244/plan-directeur.

SECTION 3 : INTÉGRATION FINANCIÈRE ET BUDGÉTAIRE

Le présent budget détermine l'attribution des ressources financières en fonction des priorités stratégiques de l'Université.

Le budget est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, c'est-à-dire que les transactions sont comptabilisées au moment où l'activité génératrice a lieu plutôt que lorsque les recettes sont perçues ou que les dépenses sont engagées.

L'Université applique la comptabilité par fonds et prépare son budget selon cette méthode. Le budget englobe quatre fonds : le fonds de fonctionnement, le fonds avec restrictions, le fonds de dotation et le fonds des immobilisations.

Le fonds de fonctionnement comprend les revenus que l'Université peut affecter à sa discrétion, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables. Ces revenus servent à financer les activités essentielles à la mission d'enseignement et de recherche n'étant pas ou peu soumises à des contraintes extérieures, et sont donc essentiels pour préserver l'autonomie de l'Université. La plupart des dépenses de fonctionnement sont comptabilisées dans le fonds de fonctionnement, à trois exceptions près : 1) l'amortissement annuel des actifs est comptabilisé dans le fonds des immobilisations; 2) certains salaires de membres du corps professoral sont comptabilisés au fonds avec restrictions; et 3) une part importante de l'aide financière aux études est comptabilisée au fonds avec restrictions. Le fonds de fonctionnement sert de source de financement résiduel pour les immobilisations en l'absence de toute autre source de financement disponible. Les produits non affectés sont utilisés pour l'acquisition d'importantes immobilisations (p. ex., les collections des bibliothèques et certains équipements) et les coûts des projets d'immobilisations qui ne répondent pas aux exigences du gouvernement ou de l'Université en matière de capitalisation (p. ex., l'équipement mobile et les coûts non capitalisés des heures de travail du personnel administratif et de soutien dans le cadre des projets d'immobilisations). Enfin, les produits non affectés sont utilisés comme source résiduelle de liquidités pour le remboursement des passifs financiers lorsqu'aucune autre source de liquidités (provenant des revenus ou du bilan) n'est disponible (p. ex., le remboursement de dettes et d'obligations).

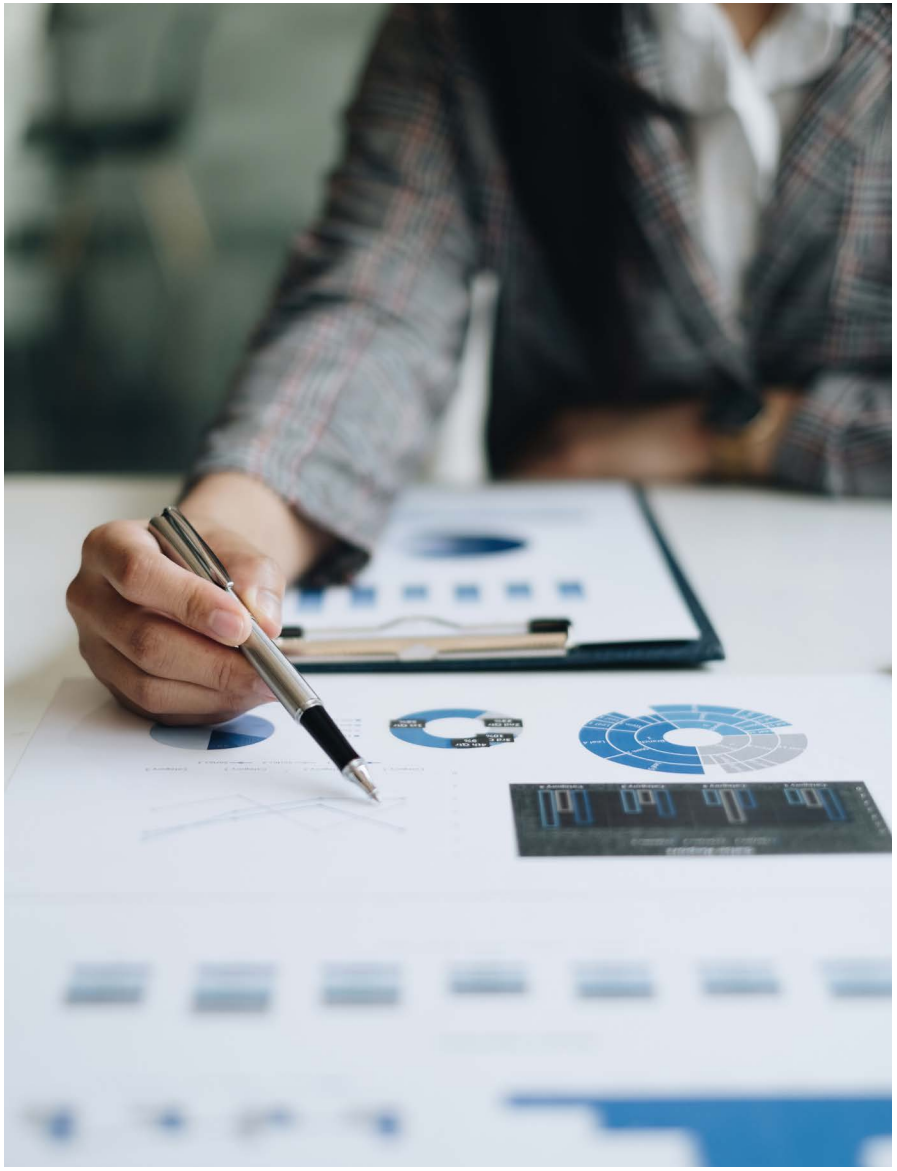

Depuis l'exercice de planification des unités jusqu'à la production des états financiers, des produits et des charges font l'objet de reclassements dans le fonds de fonctionnement en raison de la capitalisation de biens et de services achetés par les unités. Les unités planifient leurs dépenses en fonction des types de biens et de services (livres, équipement, etc.) qu'elles comptent acheter, tandis que l'administration centrale est responsable des règles et des opérations liées à la capitalisation des actifs dans le bilan de l'Université. Les dépenses des unités relatives aux biens et services portées au fonds de fonctionnement sont reclassées en tant que virements interfonds vers le fonds des immobilisations, à partir duquel l'administration centrale procède à la capitalisation dans le bilan de l'Université.

Le budget du fonds de fonctionnement ne comprend pas les ajustements comptables de fin d'exercice (jours de congé annuel inutilisés, obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et charges de retraite à payer). McGill n'inclut pas dans son budget les réévaluations des avantages sociaux ni les ajustements valeur comptable-valeur marchande, car ceux-ci sont volatils et ne sont évalués qu'à la fin de l'exercice pour être inclus dans ses états financiers. En vertu des règlements régissant la subvention conditionnelle du gouvernement provincial, ces deux éléments doivent être exclus du solde du fonds de fonctionnement, notamment parce que leur ampleur peut être importante et entraîner des variations annuelles de l'ordre des dizaines de millions de dollars dans les résultats du fonds de fonctionnement inscrits dans les états financiers.

Les écarts entre les produits et les charges présentés dans le budget et les prévisions et ceux figurant dans les états financiers doivent être interprétés avec prudence, notamment en raison des reclassements de charges et des portées différentes. Le budget représente la perspective des unités.

Le fonds avec restrictions sert essentiellement à la gestion des bourses et fonds de recherche, et est donc soumis à des obligations de reddition de comptes plus strictes, tant au moment de la demande que pour la production du rapport d'utilisation des fonds. Le fonds avec restrictions est alimenté par des revenus octroyés à des fins précises par des parties extérieures et par la distribution annuelle des produits provenant du fonds de dotation. En général, il est interdit de maintenir un fonds en position déficitaire, et les sources de fonds affectés peuvent ne pas couvrir la totalité des coûts administratifs des initiatives financées à même des produits affectés. Le cas échéant, le fonds de fonctionnement absorbe les coûts indirects résiduels de la recherche.

Les ressources consacrées à l'acquisition d'immobilisations (p. ex., les subventions d'investissement) sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations, de même que l'amortissement des immobilisations de l'Université. La plupart des charges liées aux projets d'immobilisations qui y sont imputées sont capitalisées dans le bilan et n'apparaissent pas dans les dépenses de l'Université. Les charges relatives au remboursement du capital et aux intérêts accumulés sur les instruments financiers sont aussi portées au fonds des immobilisations.

Le fonds de dotation sert à la gestion des actifs de dotation de l'Université. Aucun produit ni aucune charge n'y est comptabilisé, mais il fait l'objet de virements interfonds vers et depuis d'autres fonds, ainsi que d'ajustements comptables à la valeur de marché ayant une incidence sur la valeur du solde du fonds.

SECTION 4 : RETOUR SUR L'ANNÉE 2022-2023

Dans le cadre de sa planification annuelle, l'Université McGill détermine le volume de ses activités d'enseignement (en définissant des cibles d'inscriptions), de recherche, d'administration et de soutien.

EFFECTIFS

Les revenus tirés des inscriptions (subventions, droits et frais de scolarité et) constituent une importante source de financement. Les inscriptions à des programmes crédités ont augmenté de 0,7 % entre l'automne 2021 et l'automne 2022 (tableau 3). Le nombre total d'inscriptions au premier cycle s'est accru de 1,2 % sous l'effet de la reprise des programmes d'échange. Aux cycles supérieurs, les inscriptions ont légèrement reculé, mais on observe une hausse dans les programmes de recherche, surtout au niveau doctoral.

Tableau 3 : Inscriptions, trimestre d'automne

	Automne 2021	Automne 2022	Écart sur 12 mois (%)
Premier cycle	**26 765**	**27 085**	**1,2 %**
Cycles supérieurs			
Maîtrise	5 092	4 932	(3,1 %)
Doctorat	4 022	4 116	2,3 %
Autres	1 297	1 296	(0,1 %)
Total pour les cycles supérieurs	**10 411**	**10 344**	**(0,6 %)**
Total de l'effectif étudiant (programmes crédités)	**37 176**	**37 429**	**0,7 %**
Postdoctorat	698	652	(6,6 %)
En résidence ou en stage postdoctoral	1 393	1 432	2,8 %
Total	**39 267**	**39 513**	**0,6 %**

Source : Gestion de l'effectif étudiant de l'Université McGill. Rapport sur les inscriptions de l'automne 2022 : aperçu par niveau.

Un recensement de l'effectif a lieu chaque année le 31 janvier, au moment du pic d'activité de l'Université. Ces données permettent de s'assurer que l'effectif est en adéquation avec les charges salariales communiquées dans les états financiers, qui comprennent les salaires des personnes dont le contrat prend fin avant le 30 avril.

L'effectif global a augmenté de 3,4 % entre janvier 2022 et janvier 2023 (tableau 4). Le corps professoral dans des postes non permanents s'est accru de 3,3 %, soit de 286 membres. Le corps professoral dans des postes menant à la permanence s'est réduit de 18 membres et de 3 bibliothécaires. L'ensemble de l'effectif administratif et de soutien a augmenté de 3,4 % entre janvier 2022 et janvier 2023.

Tableau 4 : Effectifs au 31 janvier de chaque année[1]

	Janv. 2021	Janv. 2022	Janv. 2023	Janv. 2022 – janv. 2023 Écart sur 12 mois (%)
Personnel enseignant et bibliothécaires				
Membres du corps professoral candidats à la permanence	1 740	1 716	1 698	(1,0 %)
Bibliothécaires candidats à la permanence	62	60	57	(5,0 %)
Membres contractuels du personnel enseignant-	5 998	6 163	6 449	4,6 %
Total du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence	**7 800**	**7 939**	**8 204**	**3,3 %**
Personnel administratif et de soutien				
Personnel de bureau[2]	832	758	1 301	71,6 %
Haute direction	23	22	24	9,1 %
Assistantes et assistants bibliothécaires	65	66	59	(10,6 %)
Cadres, professionnelles/ professionnels et employées/ employés exclus[2]	2 477	2 619	2 234	(14,7 %)
Personnel technique	381	384	380	(1,0 %)
Corps de métiers et services	407	403	400	(0,7 %)
Total pour le personnel administratif et de soutien	**4 185**	**4 252**	**4 398**	**3,4 %**
Total	**11 985**	**12 191**	**12 602**	**3,4 %**

Note [1] : Les membres du personnel en congé d'invalidité de longue durée, les professeures et professeurs émérites, les étudiantes et étudiants et les employées et employés occasionnels ne sont pas pris en compte. Les données sont celles au 31 janvier de chaque année.

Note [2] : À la suite de la syndicalisation des postes M1 ayant pris effet le 9 septembre 2022, 572 personnes ont été intégrées à l'unité de négociation MUNACA à la fin de cet automne. Par conséquent, l'effectif de bureau s'est accru de 71,6 %, tandis que le groupe des cadres et autres postes exclus a perdu 385 personnes, ce qui représente un déclin de 14,7 %.

FONDS DE FONCTIONNEMENT 2022-2023

Les prévisions concernant les produits non affectés sont de 10,8 M$ (1,1 %) supérieures aux produits prévus au budget, et les charges non affectées devraient dépasser de 0,8 M$ (0,1 %) celles prévues au budget (tableau 5).

Les produits excédentaires proviennent de trois sources. La hausse prévue des subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) du Québec par rapport au budget est attribuable au reclassement dans le fonds de fonctionnement de produits (et des charges associées) qu'on avait prévu de comptabiliser au fonds avec restrictions. Les prévisions pour les produits tirés de la vente de biens et services dépassent les prévisions budgétaires de 11 M$, pour s'établir à 91 % des niveaux d'avant la pandémie. Les prévisions quant aux produits d'intérêts à court terme sont supérieures de 7 M$ par rapport au budget, en raison de l'augmentation des taux d'intérêt et des soldes de trésorerie. La hausse des soldes de trésorerie s'explique principalement par le changement de méthode au sein du ministère pour la demande de financement de projets d'infrastructure, qui se fait sur une base mensuelle et non par un processus de remboursement annuel.

Les charges salariales devraient dépasser de 9,8 M$ les prévisions budgétaires. La réduction prévue de 4,8 M$ par rapport au budget au chapitre des salaires des membres du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence et des membres contractuels du personnel enseignant s'explique par les coûts inférieurs aux prévisions du renouvellement du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence (différence entre le nombre d'arrivées et de départs). Par ailleurs, l'augmentation prévue de 8,9 M$ par rapport au budget en charges salariales pour le personnel administratif et de soutien est attribuable à l'accroissement de l'effectif à hauteur de 3,7 % entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023, sous l'effet de la reprise des activités sur le campus et de l'embauche, conjugués à la hausse des coûts relatifs aux conventions collectives par rapport aux prévisions. Les prévisions en matière d'aide financière aux études en faveur de nouvelles initiatives sont également en hausse. Les charges non salariales devraient augmenter de 10,5 M$ par rapport au budget. Dans la plupart des catégories, l'augmentation des charges est faible; la plus importante est attribuable aux mauvaises créances.

Tableau 5 : Prévisions relatives au fonds de fonctionnement, 2022-2023 (en milliers de dollars)

Fonds de fonctionnement	Budget 2022-2023	Prévisions[1] 2022-2023	Écart ($)	Écart (%)
Subventions – Canada	31 799 $	32 931 $	1 132 $	3,6 %
Subventions – Québec	415 970	429 971	14 000	3,4 %
Droits et frais de scolarité	410 568	388 819	(21 749)	(5,3 %)
Vente de biens et services	124 026	135 186	11 159	9,0 %
Dons et legs	7 826	8 729	904	11,5 %
Produits de dotation (revenus de placement)	9 485	7 681	(1 804)	(19,0 %)
Produits d'intérêts à court terme (intérêts créditeurs)	1 825	8 933	7 108	389,5 %
Produits : Total	**1 001 500 $**	**1 012 250 $**	**10 751 $**	**1,1 %**
Salaires des membres du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence et des membres contractuels du personnel enseignant	326 025 $	321 229 $	(4 796 $)	(1,5 %)
Salaires du personnel administratif et de soutien	277 500	286 408	8 908	3,2 %
Salaires et paiements aux étudiantes et étudiants	15 500	17 643	2 143	13,8 %
Aide financière aux étudiantes et étudiants	50 046	53 221	3 175	6,3 %
Avantages sociaux	112 678	113 077	399	0,4 %
Charges : Salaires et avantages sociaux	**781 750 $**	**791 579 $**	**9 829 $**	**1,3 %**
Matériel, fournitures et publications	39 583 $	39 874 $	291 $	0,7 %
Coûts immobiliers et d'occupation	38 859	39 354	494	1,3 %
Services contractuels	24 002	25 309	1 307	5,4 %
Énergie	19 605	19 945	340	1,7 %
Coûts des produits vendus et des services rendus	18 767	18 924	157	0,8 %
Entretien du matériel informatique et des logiciels	16 562	17 867	1 305	7,9 %
Honoraires professionnels	12 285	15 024	2 738	22,3 %
Apports aux établissements partenaires	10 366	11 226	860	8,3 %
Acquisition d'immobilisations	9 175	6 596	(2 579)	(28,1 %)
Intérêts et frais bancaires	932	853	(80)	(8,6 %)
Autres charges non salariales	12 497	18 164	5 667	45,4 %
Charges : Non salariales	**202 634 $**	**213 136 $**	**10 502 $**	**5,2 %**
Virements interfonds	6 495	7 013	517	8,0 %
Éventualités	20 000	0	(20 000)	(100,0 %)
Charges : Total	**1 010 879 $**	**1 011 727 $**	**849 $**	**0,1 %**
Excédent / (Déficit)	**(9 379 $)**	**523 $**	**9 902 $**	

[1] Selon les résultats réels et les engagements, les données des unités et les prévisions des tendances en janvier 2023.

SECTION 5: BUDGET

Les hypothèses budgétaires pour le fonds de fonctionnement en 2023-2024 prévoient une répartition des ressources en appui au Plan stratégique académique 2017-2022 (tableau 6).

Tableau 6 : Objectifs, indicateurs et cibles du Plan stratégique académique 2017-2022

Objectif	Indicateur	Cible
Faire preuve d'ouverture sur le monde	Part des inscriptions d'étudiantes et étudiants internationaux au premier cycle.	Conserver une part de 25 à 30 %.
	Nombre d'expériences enrichissantes à l'étranger.	Doubler la proportion d'étudiantes et étudiants au premier cycle qui s'engagent dans ce type d'occasions à l'étranger.
Accroître la diversité	Proportion de femmes occupant un poste de professeure titulaire.	Atteindre une proportion de 25 % à l'horizon 2022.
	Proportion de membres des autres groupes désignés au rang de professeure ou professeur titulaire.	Atteindre une proportion de 20 % à l'horizon 2022.
	Nombre d'étudiantes et étudiants autochtones.	Porter à 1 000 le nombre d'étudiantes et étudiants autochtones.
Faire figure de chef de file en innovation	Nombre et disponibilité de salles de classe vouées à l'apprentissage collaboratif et actif.	Augmenter le nombre de salles de classe vouées à l'apprentissage collaboratif et actif ainsi que la disponibilité de ces lieux.
	Nombre de programmes en ligne.	Offrir cinq programmes en ligne à l'horizon 2022.
Favoriser l'interdisciplinarité et l'intersectorialité	Ressources investies dans des projets interdisciplinaires et intersectoriels d'envergure.	Investir plus de ressources (humaines et financières) dans des projets interdisciplinaires et intersectoriels d'envergure.
Nouer des liens avec la collectivité	Nouvelles inscriptions en provenance des cégeps francophones du Québec.	Accroître le nombre de demandes d'inscription de 15 % entre 2017 et 2022.

5.1 GRANDES INITIATIVES EN 2023-2024

RÉGIME DE TRAVAIL FLEXIBLE

McGill continue de promouvoir les modalités de travail flexible pour le personnel administratif et de soutien depuis le lancement en janvier 2020 du programme pilote du Régime de travail flexible qui, par un heureux hasard, a préparé le terrain pour la transition à une culture du travail plus modulable juste avant la pandémie. Le pilote a jeté les bases du Régime de travail flexible intérimaire (RTFI) mis en place au printemps 2022, auquel ont participé plus de 2 000 membres du personnel admissibles. Comme son nom l'indique, le RTFI est une mesure intérimaire, dont l'Université et les unités tireront des leçons.

Après plus d'une année passée à faire des analyses comparatives, à évaluer des programmes comme le RTFI et le projet pilote sur les nouveaux modèles de travail, et à recueillir des informations sur l'avenir du travail à l'Université et ailleurs, McGill a entrepris une consultation auprès d'un échantillon représentatif des membres du personnel, du corps professoral, des cadres et de la haute direction, en vue de définir sa vision de l'environnement de travail et de formuler des recommandations quant aux aspects à considérer et aux mesures à prendre pour établir un cadre de travail hybride à McGill. Pour délimiter ce cadre et définir les principes directeurs à l'appui du futur régime de travail flexible, l'Université a mis sur pied une consultation auprès du personnel intitulée Shaping the Future of Healthy Hybrid @ McGill.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

En plus des efforts déployés pour trouver des sources de financement externes afin d'offrir des bourses d'études et de recherche à sa population étudiante, McGill augmente son apport à l'aide aux étudiantes et étudiants afin d'améliorer l'accessibilité aux études universitaires.

Cette aide est cruciale pour attirer un corps étudiant diversifié au premier cycle, en particulier pour les personnes qui se heurtent à des obstacles financiers. Soucieuse de permettre à toutes les personnes qui remplissent les conditions d'être admises

dans ses programmes de premier cycle, peu importe leur situation financière, McGill a considérablement augmenté les fonds dévolus aux programmes d'aide fondée sur les besoins.

En effet, McGill réserve une part des nouveaux revenus nets tirés de la hausse des droits de scolarité déréglementés pour la réinjecter dans ces programmes, au profit des étudiantes et étudiants défavorisés. Ces fonds serviront principalement à alimenter les bourses d'admission et en cours d'études fondées sur les besoins, à octroyer des bourses de premier cycle aux étudiantes et étudiants autochtones et à accroître le nombre de bourses d'admission fondées sur le mérite offertes.

L'Université a reconnu la nécessité de fournir aux cycles supérieurs une aide financière qui soutienne la concurrence, en vue d'attirer les étudiantes et étudiants les plus brillants pour travailler aux côtés de ses chercheuses et chercheurs de renom. Sa stratégie de financement vise à accorder une aide appropriée à chaque membre de sa population étudiante aux cycles supérieurs. Ainsi, à partir de l'année universitaire 2022-2023, elle a relevé le montant du financement central affecté à l'aide aux étudiantes et étudiants des cycles supérieurs. En collaboration avec les programmes d'études supérieures, le Décanat des études supérieures et postdoctorales (DESP) veille à en faire un usage optimal en offrant des programmes de financement concurrentiels pour attirer les plus brillants cerveaux. Les facultés peuvent aussi tirer parti du nouveau programme incitatif pour les études supérieures, qui leur verse des fonds supplémentaires en fonction de l'augmentation du nombre de doctorantes et doctorants.

SOUTIEN ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE AUTOCHTONE

L'Université McGill reste très engagée envers la communauté universitaire autochtone. Le Bureau du vice-principal exécutif et vice-principal aux études a renforcé les capacités du Service des initiatives autochtones, dont fait partie la Maison des peuples autochtones, en agrandissant l'équipe relevant de la vice-principale exécutive adjointe (Initiatives autochtones).

Le financement destiné aux étudiantes et étudiants autochtones s'est accru. En 2021-2022, le gouvernement du Québec a accordé à l'Université une subvention de 1,9 M$ sur trois ans pour améliorer ses services aux Autochtones. À compter de l'automne 2022, chaque membre de la population étudiante autochtone inscrit à un programme de premier cycle à temps plein reçoit un montant annuel de 5 000 $ (renouvelable), à condition d'en faire la demande chaque année à Indspire et de fournir la preuve de son appartenance à une communauté autochtone et de sa citoyenneté canadienne. De surcroît, la Bourse d'excellence du vice-principal exécutif de McGill est une bourse d'admission de 5 000 $ renouvelable remise aux étudiantes et étudiants autochtones ayant obtenu des notes exceptionnelles au secondaire ou au cégep, qui n'ont pas obtenu de bourse d'admission et qui fournissent la preuve de leur appartenance à une communauté autochtone et de leur citoyenneté canadienne. Aux cycles supérieurs, le Décanat des études supérieures et postdoctorales a créé la bourse de recrutement et d'excellence des étudiantes et étudiants autochtones des cycles supérieurs, destinée à celles et ceux qui s'inscrivent à un programme d'études à temps plein. Les bourses de recrutement sont remises à la première année du programme et vont de 2 500 $ à 10 000 $ en fonction du programme. Le gouvernement du Québec verse également une subvention annuelle de 350 000 $ sur cinq ans en vue d'améliorer l'expérience étudiante des Autochtones sur nos campus.

L'Université renforce ses activités de recherche sur les Autochtones et son effectif autochtone. Elle cherche actuellement à pourvoir cinq postes contractuels avec rang et deux postes professoraux dans la filière de permanence axés sur les études autochtones en musique, en éducation permanente et en sciences de l'éducation. Ces postes s'ajoutent aux 14 postes menant à la permanence et quatre postes contractuels avec rang spécialisés en questions autochtones, qui ont été pourvus ces cinq dernières années dans différentes disciplines et facultés.

Le Bureau des initiatives autochtones (BIA) continue d'organiser des événements annuels, notamment les Semaines de sensibilisation aux cultures autochtones et le pow-wow de McGill en septembre. À l'hiver 2023, le BIA a lancé sa première série hivernale de conférences autochtones. Ces activités ont pour but de sensibiliser à la culture et aux points de vue autochtones et de resserrer les liens avec ces communautés. Elles servent en outre à renforcer les liens avec divers partenaires, par exemple l'Alliance des étudiants autochtones, le Département de médecine de famille, la Faculté des sciences de l'éducation et les groupes de lutte contre le racisme anti-noir. À l'automne 2022, le BIA a entrepris un important travail d'élaboration de politiques et procédures pour la vérification du statut d'autochtone dans le processus d'embauche.

PROJET FIAT LUX

Le projet Fiat Lux vise à créer une nouvelle bibliothèque qui permettra le déploiement d'avancées captivantes en apprentissage et en pédagogie fondées sur la technologie pour se positionner de manière proactive afin de combler les besoins actuels et futurs de la population étudiante, du corps professoral et de la recherche à McGill.

À l'automne 2020, le Conseil des gouverneurs a approuvé un investissement pour les phases de programmation fonctionnelle et de conception. Au début de 2021, le MES et le Conseil des ministres du Québec ont officiellement marqué leur accord pour que le projet passe directement à la phase du dossier d'affaires (60 % du travail de planification et de conception).

De concert avec des spécialistes et des parties intéressées, l'équipe du projet a effectué la programmation fonctionnelle, l'évaluation technique des bâtiments existants et le concept architectural de transformation jusqu'à un niveau d'avancement à 60 %. Les objectifs fixés pour cet exercice budgétaire consistent à soumettre le projet à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications et de la Ville de Montréal, et à poursuivre la conception, l'exercice d'optimisation des coûts et la préparation du dossier d'affaires qui sera présenté au gouvernement.

De plus, la conception et la construction du nouveau centre hors campus pourvu d'un système automatisé, qui accueillera la majeure partie de la collection de la bibliothèque, tirent à leur fin. Il reste à installer le système d'entreposage intelligent et à déménager les collections. Situé à Valleyfield, ce centre devrait ouvrir ses portes au début de 2024.

PROJET NOUVEAU VIC

Après plus d'un siècle d'existence au pied du mont Royal, l'Hôpital Royal Victoria a déménagé au site Glen du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) en 2015. Depuis, le site emblématique de l'ancien hôpital attend l'occasion de servir la communauté à nouveau.

Près de dix ans plus tard, McGill a élaboré le projet Nouveau Vic, qui revitalisera une partie des bâtiments patrimoniaux laissés vacants. Il consiste à requalifier une partie de l'ancien hôpital en pôle de recherche, d'enseignement et d'apprentissage de pointe axé sur les systèmes de développement durable et les politiques publiques.

La décontamination du site et d'autres travaux préliminaires ont débuté en janvier 2022 dans les pavillons A, E et L, ainsi que dans les pavillons M et S datant de l'après-guerre. La décontamination des pavillons M, L et S est maintenant terminée. Les travaux se poursuivent dans les pavillons A et E.

Conformément à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique du gouvernement du Québec, l'Université a présenté un dossier d'affaires complet au printemps 2022. Le gouvernement a donné son aval en juin de la même année et confirmé un investissement de 620 M$. Le Conseil des gouverneurs a autorisé le lancement de la phase de construction le 6 octobre 2022.

Au terme d'une vaste consultation publique, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a publié son rapport final en mai 2022, dans lequel il recommande l'approbation de deux modifications au règlement municipal afin d'autoriser la requalification du site. Les modifications ont été adoptées par le conseil municipal à l'automne 2022 et sont entrées en vigueur le 6 janvier 2023.

Enfin, la Société québécoise des infrastructures, la Ville de Montréal et l'Université McGill ont signé un accord tripartite à l'automne 2022 établissant les rôles et les responsabilités des partenaires dans le réaménagement du site, y compris la partie du Nouveau Vic.

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR AU RÉGIME DE RETRAITE

Les membres du personnel admissibles ayant été embauchés à McGill le 1er janvier 2009 ou à une date postérieure participent à la Partie B, soit le volet à cotisations déterminées du Régime de retraite de l'Université McGill (RRUM).

Les membres du personnel embauchés avant le 1er janvier 2009 participent à la Partie A, soit le volet hybride du RRUM. Pour la Partie A, en plus de payer la part de l'employeur du volet à cotisations déterminées, McGill doit également couvrir le déficit actuariel du volet à prestations déterminées.

Selon le dernier rapport d'évaluation actuariel en date du 31 décembre 2019, McGill devrait verser 30,7 M$ (ou 6,5 % de la masse salariale) au volet à cotisations déterminées, 5,9 M$ (ou 2,3 % de la masse salariale) aux termes de la disposition relative aux prestations déterminées minimum du RRUM, ainsi qu'un montant fixe de 3,8 M$ par an pour le passif non capitalisé du régime. Les montants exacts varient en fonction des fluctuations de la masse salariale.

Les cotisations ci-dessus seront ajustées rétroactivement à la réception des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022. Les taux d'intérêt favorables devraient entraîner une baisse des cotisations.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR LE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Le Conseil des gouverneurs a approuvé en 2019 le Plan directeur des campus. Pour financer les travaux d'entretien différé de ces initiatives et répondre aux besoins d'infrastructure informatique, l'Université a contracté une dette à long terme. Elle est tenue de réserver une partie de ses produits non affectés annuels pour les verser dans un fonds d'amortissement qui servira à rembourser la dette à l'échéance. À l'heure actuelle, l'Université a de l'avance dans ses contributions au fonds d'amortissement (tableau 7).

Les apports prévus pour 2022-2023 et les exercices suivants ont été revus en fonction de leur cumul réel, des taux d'intérêt révisés, et des montants et de la date d'émission des nouveaux titres de créance.

Tableau 7 : Contributions au fonds d'amortissement à partir du fonds de fonctionnement à l'horizon 2027-2028 (en milliers de dollars)

Exercice budgétaire	Prévision (annuelle)	Prévision (cumulative)	Contributions réelles (annuelles)	Contributions réelles (cumulées)
2018-2019	0	0	11 500 (a)	11 500
2019-2020	11 500	11 500	27 000 (a)	38 500
2020-2021	20 000	31 500	16 000 (a)	54 500
2021-2022	17 000	48 500	49 000 (a)	103 500
2022-2023	0	103 500	0 (f)	103 500
2023-2024	0	103 500	0 (b)	103 500
2024-2025	0	103 500	0 (o)	103 500
2025-2026	27 000	130 500	27 000 (o)	130 500
2026-2027	27 000	157 500	27 000 (o)	157 500
2027-2028	27 000	184 500	27 000 (o)	184 500

Note : (a) réalisation, (b) budget, (f) prévision, (o) projection

5.2 BUDGET 2023-2024

FONDS DE FONCTIONNEMENT

L'excédent du fonds de fonctionnement budgétisé pour 2023-2024 se chiffre à 0,6 M$, soit 0,05 % des produits non affectés prévus au budget (tableau 8).

Les produits non affectés devraient augmenter de 60,7 M$ (6,0 %) en 2023-2024 par rapport aux prévisions pour 2022-2023. Le total des produits budgétisés en 2023-2024 s'élève à 1 073 M$. Les produits non affectés devraient augmenter de 60,6 M$ (6,0 %) en 2023-2024 par rapport aux prévisions pour 2022-2023.

Les subventions provinciales devraient augmenter de 35,0 M$ (8,1 %) en 2023-2024. Cette hausse s'explique principalement par l'indexation des subventions normalisées pour l'enseignement et de soutien fondées sur les inscriptions, ainsi que les investissements ciblés du ministère visant notamment à accroître le nombre de personnes diplômées dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. On s'attend à une augmentation des droits de scolarité et des frais de 25,7 M$ (6,6 %). Les droits de base réglementés seront majorés de 3 %. La hausse des droits et des frais s'explique en majeure partie par l'augmentation des inscriptions et les prévisions relatives aux droits déréglementés.

Les charges salariales budgétisées devraient augmenter de 36,4 M$ (4,6 %) en 2023-2024 par rapport aux prévisions pour 2022-2023.

Les charges non salariales budgétisées devraient augmenter de 14,2 M$ (6,7 %) par rapport aux prévisions pour 2022-2023 et ainsi atteindre 227,4 M$ en 2023-2024. Nous avons intégré un fonds pour éventualités de 10 M$ au budget 2023-2024. Bien que ce fonds soit réservé en premier lieu aux imprévus liés aux mesures de santé et de sécurité, aux pressions inflationnistes et à l'instabilité géopolitique, tout excédent du fonds de fonctionnement résiduel en 2023-2024 sera versé au fonds d'amortissement pour 2025-2026.

Tableau 8 : Budget 2023-2024, fonds de fonctionnement (en milliers de dollars)

Fonds de fonctionnement	Prévisions[1] 2022-2023	Budget 2023-2024	Écart ($)	Écart (%)
Subventions – Canada	32 931 $	32 030 $	(901 $)	(2,7 %)
Subventions – Québec	429 971	464 981	35 010	8,1 %
Droits et frais de scolarité	388 819	414 544	25 725	6,6 %
Vente de biens et services	135 186	133 423	(1 763)	(1,3 %)
Dons et legs	8 729	6 979	(1 750)	(20,0 %)
Produits de dotation (revenus de placement)	7 681	11 681	4 000	52,1 %
Produits d'intérêts à court terme (intérêts créditeurs)	8 933	9 274	341	3,8 %
Produits : Total	**1 012 250 $**	**1 072 913 $**	**60 662 $**	**6,0 %**
Salaires des membres du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence et des membres contractuels du personnel enseignant	321 229 $	338 016 $	16 787 $	5,2 %
Salaires du personnel administratif et de soutien	286 408	300 413	14 005	4,9 %
Salaires et paiements aux étudiantes et étudiants	17 643	18 259	616	3,5 %
Aide financière aux étudiantes et étudiants	53 221	55 994	2 773	5,2 %
Avantages sociaux	113 077	115 300	2 223	2,0 %
Charges : Salaires et avantages sociaux	**791 579 $**	**827 983 $**	**36 404 $**	**4,6 %**
Matériel, fournitures et publications	39 874 $	40 278 $	404 $	1,0 %
Coûts immobiliers et d'occupation	39 354	46 802	7 448	18,9 %
Services contractuels	25 309	26 506	1 197	4,7 %
Énergie	19 945	21 277	1 332	6,7 %
Coûts des produits vendus et des services rendus	18 924	18 914	(10)	(0,1 %)
Entretien du matériel informatique et des logiciels	17 867	19 358	1 491	8,3 %
Honoraires professionnels	15 024	11 116	(3 908)	(26,0 %)
Apports aux établissements partenaires	11 226	11 221	(6)	(0,1 %)
Acquisition d'immobilisations	6 596	8 240	1 644	24,9 %
Intérêts et frais bancaires	853	1 936	1 083	127,0 %
Autres charges non salariales	18 164	21 706	3 542	19,5 %
Charges : Non salariales	**213 136 $**	**227 352 $**	**14 216 $**	**6,7 %**
Virements interfonds	7 013	7 009	(4)	(0,1 %)
Éventualités	0	10 000	10 000	
Charges : Total	**1 011 727 $**	**1 072 344 $**	**60 617 $**	**6,0 %**
Excédent / (Déficit)	**523 $**	**569 $**	**46 $**	

[1] Selon les résultats réels et les engagements, les données des unités et les prévisions des tendances en janvier 2023.

PROJECTIONS SUR CINQ ANS

Figure 8 : Fonds de fonctionnement : budget sur cinq ans

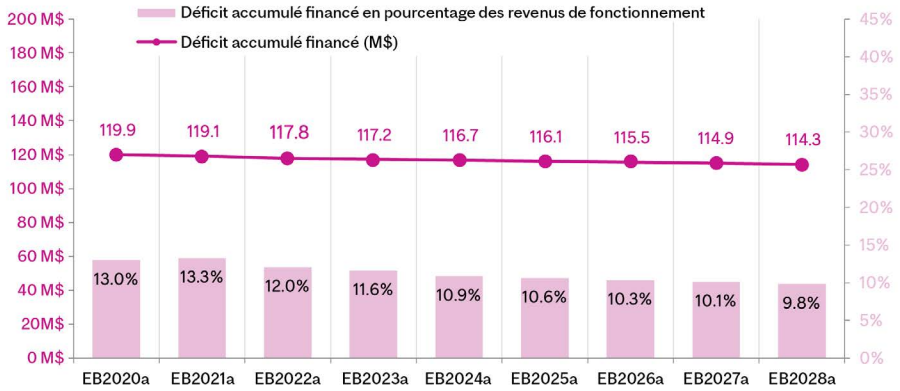

Note : (a) réalisation, (f) prévision, (b) budget, (o) projection.

FONDS AVEC RESTRICTIONS

Les produits et les charges du fonds avec restrictions sont généralement de l'ordre de 400 M$ par an. En moyenne, environ les deux tiers des produits proviennent des subventions, et la majeure partie du tiers restant est constituée du revenu disponible des dotations et des dons et legs.

FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation est régi par les dispositions de la politique de placement de l'Université, sous l'autorité du Conseil des gouverneurs et du Comité des placements. L'Université gère scrupuleusement les dons et donations qu'elle reçoit et est parfaitement consciente des obligations qui vont de pair avec leur acceptation.

Les promesses de dons faites dans le cadre d'activités de financement et les autres donations sont comptabilisées au cours de la période de leur encaissement (à l'exception des engagements). En ce qui concerne les prévisions de revenus d'ordre philanthropique de McGill, les produits encaissés (soit les dons, les paiements de promesses de dons et la valeur marchande des dons en nature) devraient se chiffrer entre 140 et 160 M$ pour 2022-2023, et les mêmes montants sont repris pour 2023-2024.

La majorité des donations sont assorties de restrictions, et environ le tiers sont destinées au fonds de dotation, pour être généralement détenues à perpétuité, et investies dans le Fonds commun de placement de McGill (FCPM). Le tableau 9 présente une ventilation des dons comptabilisés en 2021-2022. L'objectif général du FCPM consiste à préserver le capital (en dollars réels) dans le respect des normes sociales et éthiques de l'Université, notamment en maintenant un portefeuille à faibles émissions de carbone, en vue d'en tirer un revenu total (rendement additionné de la plus-value en capital) suffisant pour fournir une source de revenus fiable et optimale aux bénéficiaires des fonds de dotation et couvrir les frais de gestion et d'exploitation du FCPM.

La valeur marchande de la dotation, y compris les fonds en fiducie (choisis pour être investis dans le FCPM), affiche une croissance continue depuis plusieurs années. Les donations additionnelles au fonds de dotation ainsi que la recapitalisation permettent d'acheter plus d'unités tandis que le rendement des placements connexes influe sur la valeur unitaire.

Au 30 avril 2022, la valeur marchande du fonds de dotation s'établissait à 1,82 G$. Bien que la valeur marchande du fonds se soit accrue de 3,3 % au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2022-2023, les virements interfonds à partir du fonds de dotation devraient être plus élevés en 2022-2023 par rapport à l'année précédente (tableau 10).

Tableau 9 : Donations par catégorie, 2021-2022 (en milliers de dollars)

Fonds	Dotation	Dépense directe	Total
Fonctionnement	0 $	8 811 $	8 811 $
Avec restrictions	35 930 $	51 534 $	87 464 $
Immobilisations (1, 2)	0 $	6 471 $	6 471 $
Total	**35 930 $**	**66 816 $**	**102 746 $**

(1) La plupart des dons au fonds des immobilisations sont en nature.
(2) Un montant additionnel de 61 429 $ est comptabilisé au fonds des immobilisations à titre de dons en nature.

Tableau 10 : Fonds de dotation, au 30 avril

Année	Valeur marchande du FCPM (M$)	Nombre d'unités du FCPM	Valeur unitaire du FCPM
2017	1 612,3 $	3 796 339	424,71 $
2018	1 627,1 $	3 888 657	418,43 $
2019	1 679,1 $	4 011 488	418,58 $
2020	1 576,2 $	4 126 526	381,96 $
2021	1 891,7 $	4 270 749	442,95 $
2022	1 815,1 $	4 377 679	414,62 $

Pour en savoir plus, consulter le rapport annuel sur le rendement de la dotation à l'adresse www.mcgill.ca/investments/fr/fonds/rapports-de-gestion.

Les valeurs unitaires du FCPM sont calculées chaque trimestre (à la fin de juillet, d'octobre, de janvier et d'avril); les revenus sont distribués chaque mois et ajustés trimestriellement selon les ajouts et retraits de capitaux. Au 30 avril 2022, les charges du fonds de dotation totalisaient 69,9 M$, répartis entre les catégories indiquées à la figure 9.

Figure 9: Répartition des charges du fonds de dotation au 30 avril 2022

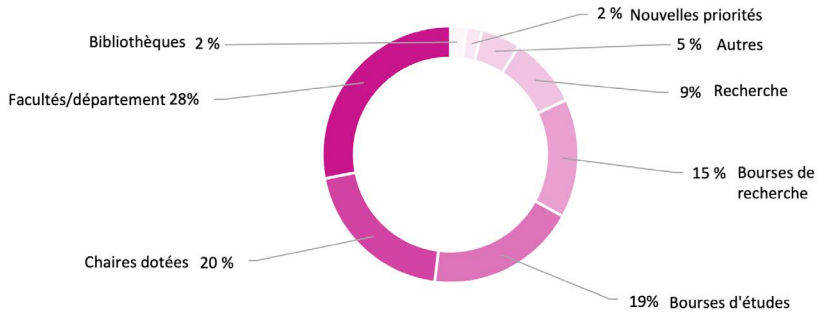

FONDS DES IMMOBILISATIONS

En plus de servir à l'acquisition d'immobilisations, le fonds des immobilisations comprend les subventions d'investissement destinées principalement à la rénovation des espaces existants, à la réalisation de projets d'entretien différé et, à l'occasion, à la construction de nouveaux espaces. Il comprend également des apports sous forme de dons et de legs, ou provenant de groupes étudiants.

Le budget d'immobilisations comprend des projets totalisant 2,4 G$ entre 2023-2024 et 2027-2028. Pour 2023-2024, 424,8 M$ sont réservés à ces projets, dont

13 M$ pour des travaux de construction financés par emprunt, 148,5 M$ pour le budget d'immobilisations provenant du MES (dont une part est dévolue à l'entretien différé) et 28,3 M$ pour des projets de TI financés par emprunt. Le budget comprend également les montants initialement prévus pour le projet Nouveau Vic et le projet de bibliothèque Fiat Lux. Le tableau 11 présente une ventilation des grands projets immobiliers financés par des obligations en 2023-2024.

À la suite de la modification de la répartition de l'enveloppe de subventions d'investissement provinciales par le MES en 2018-2019, McGill a vu sa part augmenter essentiellement en raison de l'âge et de l'état de ses bâtiments.

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) a mené en 2015-2016 un vaste exercice à l'échelle du Québec en vue de répertorier tous les travaux d'entretien différé à réaliser. Notre déficit d'entretien différé officiel de bâtiments subventionnés par le MES (à l'exclusion des résidences du centre-ville) a été officiellement estimé à 737 M$. En raison des limites méthodologiques, ce nombre est un minimum absolu (c'est-à-dire qu'il exclut les coûts liés aux travaux supplémentaires requis selon les recommandations des auditeurs immobiliers).

Tableau 11 : Grands projets immobiliers financés par des obligations en 2023-2024 (en millions de dollars)

Projet	Dépenses prévues en 2023-2024	Estimation du coût total
Fiat Lux	24,6 $	200,0 $
Aréna McConnell – remplacement et installation de systèmes d'aération et de refroidissement	2,5 $	12,3 $
Plan de reprise après sinistre des TI	5,2 $	17,3 $
Mise à niveau du réseau et du système de téléphonie	4,3 $	32,4 $

DETTE TOTALE ET DETTE BANCAIRE

Dans la ligne des exercices précédents, Financement-Québec a demandé à l'Université d'instituer un régime d'emprunts auprès d'elle jusqu'au 30 juin 2023, afin qu'elle puisse lui remettre le nouveau versement de la subvention d'investissement. Le montant de l'emprunt pour la période se terminant le 30 juin 2023 est plafonné à 26,5 M$. Le MES rembourse les intérêts annuels en plus du capital emprunté. Dans la majorité des cas, ces sommes sont remboursées par l'émission de nouveaux emprunts à long terme. Le MES demande aux conseils des universités d'adopter une résolution autorisant l'établissement à contracter des dettes à long terme. La nouvelle dette est émise par Financement-Québec pour refinancer la dette de la province qui arrive à échéance, et pour rembourser les emprunts bancaires à court terme contractés par l'Université pour le compte du gouvernement du Québec.

Depuis février 2022, le financement à court terme de projets d'immobilisations par le MES passe directement par Financement-Québec sur une base mensuelle, en fonction des dépenses engagées. Financement-Québec paie directement les intérêts.

Au 31 janvier 2023, le total des emprunts de l'Université s'élevait à 1,48 G$, dont 1,28 G$ d'emprunts à long terme. La dette à long terme comprend 250 M$ d'obligations non garanties de premier rang de McGill émises en janvier 2016 et en juillet 2019, et 150 M$ d'obligations non garanties de premier rang émises en 2002. Les 875,6 M$ restants sont en grande partie dus par le MES, qui rembourse à l'Université les charges d'intérêt liées aux obligations échues et aux subventions d'investissement.

Le coût des emprunts à court terme est passé de 2,5 % à 5,2 % au cours de l'exercice 2022-2023, et les frais d'intérêt et bancaires devraient s'élever à 1,4 M$ pour l'exercice terminé le 30 avril 2023. Si l'Université revient en position d'emprunt, le taux moyen d'emprunt devrait monter à 5 % ou plus en 2023-2024. Aux fins des estimations budgétaires, le taux d'emprunt à court terme plus élevé devrait être en partie compensé par une diminution des besoins d'emprunt bancaire résultant de l'établissement de la nouvelle ligne de crédit de Financement-Québec pour les projets d'immobilisations. Ainsi, les frais d'intérêt et bancaires atteindront environ 1,5 M$.

S&P Global a affirmé maintenir sa note AA (stable) dans son rapport du 8 février 2023, soit la même qu'en février 2022. Selon sa notation annuelle du 8 mars 2023, Moody's confirme la note Aa2 (stable) de McGill pour les émissions d'obligations de série A (150 M$), de série B (160 M$) et de série C (90 M$), soit la même qu'en janvier 2022.

RISQUES FINANCIERS

Stabilité de la politique de financement du Québec : La nouvelle politique de financement a été appliquée entièrement pour la première fois à l'exercice 2019-2020. Depuis, le gouvernement du Québec a continué d'augmenter son financement pour les universités durant la pandémie de COVID-19, en investissant plus de fonds non affectés pour soutenir l'enseignement et l'administration, ainsi que les projets d'immobilisations. Pour l'exercice 2023-2024, nous pourrons encore compter sur le soutien financier du gouvernement du Québec. Bien que la pandémie soit derrière nous, nous continuerons de surveiller et de gérer les risques liés à une éventuelle

réorganisation du financement public au cours des années à venir. Notons que le gouvernement du Québec a entrepris une révision de sa politique de financement en collaboration avec les universités. Par conséquent, des modifications pourraient être apportées aux hypothèses de subvention à partir de 2024-2025.

Réussite du déploiement du plan pour l'augmentation des inscriptions à l'automne 2023 : L'exécution de ce plan pour l'automne 2023 représente un risque budgétaire principalement lié au déclin de l'effectif étudiant payant des droits de scolarité déréglementés. L'unité Analyse, planification et budget du Bureau du vice-principal exécutif et vice-principal aux études a créé un environnement d'intelligence d'affaires et d'analyse éprouvé afin de fournir à la haute direction de McGill des données exactes, actuelles et éclairantes sur les demandes et les offres d'admission et sur les réponses des candidates et candidats.

Capacité de limiter la croissance de l'effectif : La main-d'œuvre constitue le gros des charges de l'Université. Le rapport sur l'effectif de l'Université McGill présenté au Conseil des gouverneurs en avril 2023 montre une croissance continue d'année en année de l'effectif administratif et de soutien. L'incertitude financière liée à la COVID-19 a incité l'Université à mettre en place des mesures de contrôle du recrutement en 2020-2021, qui se sont traduites par une stabilisation de l'effectif. Ces mesures ont été assouplies par la suite afin de pourvoir les postes vacants et d'assurer ainsi un soutien continu à l'enseignement, à la recherche, aux services essentiels et aux activités sur le campus. En 2023-2024, la croissance de l'effectif devrait être limitée. De nouveaux processus et outils d'embauche sont en cours de mise en œuvre; ceux-ci faciliteront la planification et le suivi en vue de maintenir un effectif approprié pour l'enseignement et les services de soutien.

Application d'une stratégie optimale de détermination des droits de scolarité pour l'effectif étudiant déréglementé : L'Université s'efforce de maintenir des droits de scolarité à la fois concurrentiels et attirants pour les meilleurs talents. À l'automne 2022, McGill a adopté un modèle de droits de scolarité garantis pour les étudiantes et étudiants étrangers qui commencent un programme de baccalauréat et paient des droits de scolarité internationaux. Ainsi, avant de s'inscrire, ces personnes connaissent le coût total de leurs études à McGill.

Gestion financière efficace des activités censées s'autofinancer : De nombreux fonds associés aux activités secondaires de l'Université sont censés s'autofinancer par leurs revenus extérieurs et ne devraient pas puiser dans les fonds non affectés, qui sont destinés en priorité à la réalisation de la mission de McGill.

Exactitude des estimations des coûts des projets d'immobilisations : Pour produire des estimations exactes des coûts des projets d'immobilisations, l'Université doit faire un étroit suivi des coûts de tous les intrants. Ce risque s'applique essentiellement aux projets des TI, qui sont de nature très particulière. En effet, alors que la plupart des travaux de construction sont réalisés par des entrepreneurs, les projets des TI font principalement appel à la main-d'œuvre des Services de TI et à d'autres personnes à l'interne qui consacrent beaucoup de temps à définir les besoins et les exigences, à établir les cahiers des charges, à participer aux essais et à la validation des nouveaux systèmes et à prendre part à la gouvernance des projets.

Risques liés aux marchés des capitaux : L'Université s'appuie sur sa *Politique de gestion des risques financiers* pour gérer les risques liés aux marchés des capitaux, principalement le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur marchandises (essentiellement lié à l'énergie). Cette politique confère aux membres de la haute direction le pouvoir d'utiliser des instruments dérivés pour atténuer ces risques.

Taux d'intérêt : Après huit hausses consécutives des taux totalisant 425 points de base depuis janvier 2022 et avec l'inflation qui atteint des sommets, les acteurs du marché s'attendent à ce que la Banque centrale suspende son cycle de resserrement. Cependant, de nouvelles hausses des taux à court terme ne sont pas exclues si l'inflation reste supérieure aux prévisions. Cette variable influe sur les revenus de placement et les coûts d'emprunt de McGill. Le coût de l'émission de nouveaux emprunts en vue de financer des projets d'immobilisations sera plus élevé, entraînant à la hausse le montant des contributions au fonds d'amortissement avec le temps. La hausse de ces coûts est partiellement contrebalancée par la hausse des intérêts créditeurs du fonds d'amortissement et par la protection de la couverture (verrouillage des taux) mise en place pour la prochaine émission d'obligations à long terme.

Inflation : La pression inflationniste soulève des inquiétudes. Les risques financiers sont atténués en limitant la capacité de dépense des unités par l'attribution contrôlée de budgets supplémentaires, par un suivi centralisé mensuel de la situation financière et par l'utilisation de fonds pour éventualités. En cas de hausse des coûts imprévue pour certaines activités, des mesures seront prises pour réduire les dépenses ou reporter d'autres activités afin de prévenir tout dépassement de la capacité financière.

ANNEXE 1 : BUDGET 2022-2023 ET PRÉVISIONS POUR 2022-2023, FONDS DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Fonds de fonctionnement	Budget 2022-2023	Prévisions[1] 2022-2023	Écart ($)	Écart (%)
Subventions – Canada	31 799 $	32 931 $	1 132 $	3,6 %
Subventions – Québec	415 970	429 971	14 000	3,4 %
Droits et frais scolarité	410 568	388 819	(21 749)	(5,3 %)
Vente de biens et services	124 026	135 186	11 159	9,0 %
Dons et legs	7 826	8 729	904	11,5 %
Produits de dotation (revenus de placement)	9 485	7 681	(1 804)	(19,0 %)
Produits d'intérêts à court terme (intérêts créditeurs)	1 825	8 933	7 108	389,5 %
Produits : Total	**1 001 500 $**	**1 012 250 $**	**10 751 $**	**1,1 %**
Salaires des membres du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence et des membres contractuels du personnel enseignant	326 025 $	321 229 $	(4 796 $)	(1,5 %)
Salaires du personnel administratif et de soutien	277 500	286 408	8 908	3,2 %
Salaires et paiements aux étudiantes et étudiants	15 500	17 643	2 143	13,8 %
Aide financière aux étudiantes et étudiants	50 046	53 221	3 175	6,3 %
Avantages sociaux	112 678	113 077	399	0,4 %
Charges : Salaires et avantages sociaux	**781 750 $**	**791 579 $**	**9 829 $**	**1,3 %**
Matériel, fournitures et publications	39 583 $	39 874 $	291 $	0,7 %
Coûts immobiliers et d'occupation	38 859	39 354	494	1,3 %
Services contractuels	24 002	25 309	1 307	5,4 %
Énergie	19 605	19 945	340	1,7 %
Coûts des produits vendus et des services rendus	18 767	18 924	157	0,8 %
Entretien du matériel informatique et des logiciels	16 562	17 867	1 305	7,9 %
Honoraires professionnels	12 285	15 024	2 738	22,3 %
Apports aux établissements partenaires	10 366	11 226	860	8,3 %
Acquisition d'immobilisations	9 175	6 596	(2 579)	(28,1 %)
Intérêts et frais bancaires	932	853	(80)	(8,6 %)
Autres charges non salariales	12 497	18 164	5 667	45,4 %
Charges : Non salariales	**202 634 $**	**213 136 $**	**10 502 $**	**5,2 %**
Virements interfonds	6 495	7 013	517	8,0 %
Éventualités	20 000	0	(20 000)	(100,0 %)
Charges : Total	**1 010 879 $**	**1 011 727 $**	**849 $**	**0,1 %**
Excédent / (Déficit)	**(9 379 $)**	**523 $**	**9 902 $**	

[1] Selon les résultats réels et les engagements, les données des unités et les prévisions des tendances en janvier 2023.

Note : Ces éléments ne sont pas pris en compte dans le budget ni dans les prévisions : 1) gains (pertes) non réalisé(e)s; 2) ajustements valeur comptable-valeur marchande; 3) redressement des charges de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite; 4) charges à payer pour les congés annuels et les obligations au titre du régime de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite.

ANNEXE 2 : PRÉVISIONS POUR 2022-2023 ET BUDGET 2023-2024, FONDS DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIERS DE DOLLARS)

Fonds de fonctionnement	Prévisions[1] 2022-2023	Budget 2023-2024	Écart ($)	Écart (%)
Subventions – Canada	32 931 $	32 030 $	(901 $)	(2,7 %)
Subventions – Québec	429 971	464 981	35 010	8,1 %
Droits et frais de scolarité	388 819	414 544	25 725	6,6 %
Vente de biens et services	135 186	133 423	(1 763)	(1,3 %)
Dons et legs	8 729	6 979	(1 750)	(20,0 %)
Produits de dotation (revenus de placement)	7 681	11 681	4 000	52,1 %
Produits d'intérêts à court terme (intérêts créditeurs)	8 933	9 274	341	3,8 %
Produits : Total	**1 012 250 $**	**1 072 913 $**	**60 662 $**	**6,0 %**
Salaires des membres du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence et des membres contractuels du personnel enseignant	321 229 $	338 016 $	16 787 $	5,2 %
Salaires du personnel administratif et de soutien	286 408	300 413	14 005	4,9 %
Salaires et paiements aux étudiantes et étudiants	17 643	18 259	616	3,5 %
Aide financière aux étudiantes et étudiants	53 221	55 994	2 773	5,2 %
Avantages sociaux	113 077	115 300	2 223	2,0 %
Charges : Salaires et avantages sociaux	**791 579 $**	**827 983 $**	**36 404 $**	**4,6 %**
Matériel, fournitures et publications	39 874 $	40 278 $	404 $	1,0 %
Coûts immobiliers et d'occupation	39 354	46 802	7 448	18,9 %
Services contractuels	25 309	26 506	1 197	4,7 %
Énergie	19 945	21 277	1 332	6,7 %
Coûts des produits vendus et des services rendus	18 924	18 914	(10)	(0,1 %)
Entretien du matériel informatique et des logiciels	17 867	19 358	1 491	8,3 %
Honoraires professionnels	15 024	11 116	(3 908)	(26,0 %)
Apports aux établissements partenaires	11 226	11 221	(6)	(0,1 %)
Acquisition d'immobilisations	6 596	8 240	1 644	24,9 %
Intérêts et frais bancaires	853	1 936	1 083	127,0 %
Autres charges non salariales	18 164	21 706	3 542	19,5 %
Charges : Non salariales	**213 136 $**	**227 352 $**	**14 216 $**	**6,7 %**
Virements interfonds	7 013	7 009	(4)	(0,1 %)
Éventualités	0	10 000	10 000	
Charges : Total	**1 011 727 $**	**1 072 344 $**	**60 617 $**	**6,0 %**
Excédent / (Déficit)	**523 $**	**569 $**	**46 $**	

[1] Selon les résultats réels et les engagements, les données des unités et les prévisions des tendances en janvier 2023.

Note : Ces éléments ne sont pas pris en compte dans le budget ni dans les prévisions : 1) gains (pertes) non réalisé(e)s; 2) ajustements valeur comptable-valeur marchande; 3) redressement des charges de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite; 4) charges à payer pour les congés annuels et les obligations au titre du régime de retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite.

ANNEXE 3 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES DE L'UNIVERSITÉ

Les états financiers vérifiés de l'Université sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, selon la méthode du report.

Les principales méthodes comptables ci-dessous ont été suivies pour l'établissement des états financiers vérifiés annuels de l'Université.

1. CONSTATATION DES PRODUITS

L'Université suit la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés, qui incluent les dons et les legs, ainsi que les subventions et les contrats. Les subventions de recherche sont constatées comme produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont reconnues.

Les produits d'intérêts et de dividendes sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés lorsque les titres sont vendus. Les gains et les pertes non réalisés liés à la variation de la valeur de marché sont présentés à titre de produit de placement.

2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les acquisitions faites à partir du fonds avec restrictions sont inscrites directement à l'actif du fonds des immobilisations. Les apports de fonds affectés sont comptabilisés dans le fonds des immobilisations à titre d'apports reportés et inscrits comme produits avec imputation parallèle de la charge d'amortissement correspondante. Les immobilisations construites n'incluent pas les intérêts engagés au cours de la construction. Les apports en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de cette juste valeur; si ce n'est pas le cas, les immobilisations sont comptabilisées à une valeur nominale. L'amortissement des immobilisations en cours de développement débute lorsque le développement est achevé.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Selon les PCGR, ces montants remplissent les critères d'un actif. Une charge compensatoire correspondante est comptabilisée à titre d'apport reporté.

4. PROMESSES DE DONS

Les promesses de dons sont comptabilisées seulement lors de l'encaissement des dons et sont présentées dans les notes annexes aux états financiers, conformément aux pratiques dans le milieu universitaire canadien et aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

5. ACTUALISATION DES SUBVENTIONS À RECEVOIR À LONG TERME

Selon les PCGR, les effets à recevoir à long terme sont ramenés à leur valeur actuelle. Un taux basé sur le risque de contrepartie est donc convenu.

6. REPORT DES SUBVENTIONS DE RECHERCHE ET D'INVESTISSEMENT

Selon la méthode du report, les fonds de recherche et les subventions d'investissement non dépensés sont comptabilisés comme des produits reportés, plutôt que comme produits de subventions. La constatation des produits se fait au cours de l'exercice où les charges s'y rapportant sont comptabilisées.

7. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme est présentée à la valeur brute de l'encours total de la dette.

8. JOURS DE CONGÉ ANNUEL INUTILISÉS, OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS AU DÉPART À LA RETRAITE ET CHARGES DE RETRAITE À PAYER

En ce qui concerne les jours de congé annuel inutilisés, les obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et les charges de retraite à payer, les charges à inscrire sont comptabilisées sur les périodes de service. Une évaluation comptable actuarielle est réalisée à la fin de chaque exercice afin de déterminer les montants liés aux charges de retraite à payer et aux obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite. L'évaluation se fonde sur les estimations et les hypothèses retenues par la direction. La dernière évaluation actuarielle triennale du régime de retraite a eu lieu le 31 décembre 2019.

ANNEXE 4 : DÉFINITIONS

Actif (*Asset*) : Immobilisation corporelle ou incorporelle de valeur positive pour l'Université (p. ex. trésorerie, effets à recevoir du gouvernement, installations ou matériel).

Activité (*Activity*) : Production exécutée sous le contrôle, la responsabilité et la gestion d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, en capital et en biens et services pour fabriquer des biens ou offrir des services.

Ajustements comptables de fin d'exercice (*Year-End Audit Adjustments*) : Coûts liés aux principales obligations de l'Université – jours de congé annuel inutilisés, obligations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et charges de retraite à payer – qui doivent être inscrits comme charges à payer sur les périodes de service. Ces trois ajustements expliquent l'écart entre le déficit accumulé selon les PCGR et le déficit accumulé financé par l'Université. Ils sont exclus du calcul du gouvernement provincial des résultats d'exploitation annuels qui servent à déterminer l'admissibilité à la subvention conditionnelle.

Amortissement (*Amortization*) : Répartition systématique et logique dans le temps des coûts de certains biens dont on s'attend que les avantages économiques s'échelonnent sur plusieurs périodes comptables. En ce qui concerne les unités ayant à rembourser des emprunts internes, représente le remboursement systématique de la dette dans le délai convenu.

Budget : Plan organisationnel exprimé en termes financiers et servant à mesurer les niveaux de produits et de charges réalisés par rapport à des prévisions et projections données.

Capitalisation (*Capitalization*) : Réinvestissement dans le fonds de dotation des revenus qui en proviennent ayant été distribués, mais non dépensés.

Charges (*Expense*) : Diminutions des ressources économiques, sous forme de sorties ou de diminutions d'actifs ou de constitutions de passifs, qui découlent des activités productives ou de la prestation de services dans le cours des activités ordinaires d'une entité.

Déficit (*Deficit*) : Insuffisance des produits sur les charges pour un fonds donné.

Don (*Gift*) : Ressource procurée par une personne donatrice agissant de son propre chef et pour laquelle elle ne reçoit aucune contrepartie autre qu'une marque d'appréciation. Ce type d'apport peut prendre plusieurs formes, notamment des dons en espèces, des titres négociables, des immobilisations corporelles et des biens de consommation. Les dons sont classés, en fonction de l'absence ou de la présence des volontés de la personne donatrice, en dons non affectés, temporairement affectés ou affectés en permanence. Voir aussi Legs et Donation.

Donation : Acte constituant à offrir un don, un legs ou un apport, tout particulièrement à un organisme public ou de bienfaisance, et son résultat.

Droits de scolarité déréglementés *(Deregulated)* : Droits de scolarité que l'Université peut établir à sa guise, qui ne lui sont pas imposés par une réglementation gouvernementale.

Entretien différé *(Deferred Maintenance)* : Travaux de rénovation et de mise à niveau requis au titre des infrastructures matérielles de l'Université. Le besoin de réparation est impérieux du fait qu'aucun entretien préventif n'a été réalisé dans les années précédentes. Il peut s'agir de modernisation des systèmes de ventilation, de la réfection de toitures ou du remplacement de façades.

Excédent *(Surplus*) : Différence positive entre le total des produits et virements entrants d'un fonds et le total des charges et virements sortants.

Exercice budgétaire (*Fiscal Year*) : Période de douze mois consécutifs utilisée aux fins comptables. Depuis 2011-2012, l'exercice budgétaire va du 1er mai au 30 avril.

Membres du corps professoral et bibliothécaires candidats à la permanence (*Tenure-stream*) : Ensemble des professeures et professeurs et bibliothécaires candidats à la permanence.

Fonds avec restrictions (*Restricted Fund*) : Tout fonds dont l'emploi, au moment de l'octroi de la subvention ou du don t, est prescrit par écrit à l'Université, habituellement dans le cadre d'un projet ou d'une activité, par un organisme subventionnaire ou par la personne donatrice. Les subventions de recherche proviennent de d'organismes provinciaux, canadiens ou étrangers.

Fonds d'amortissement (*Sinking Fund*) : Fonds constitué d'argent mis de côté en prévision du remboursement d'une dette ou d'une obligation.

Fonds de dotation (*Endowment Fund*) : Fonds formé de l'ensemble des dons, legs et donations, y compris au titre de chaires, de l'aide financière ou d'autres fins spécifiées, qui est investi de manière à rapporter un rendement raisonnable avec le temps, tout en préservant le pouvoir d'achat du capital initial. Les bénéfices tirés de la dotation sont distribués conformément à la politique de l'Université alors en vigueur et utilisés aux fins spécifiées par la personne à l'origine de la donation.

Fonds des immobilisations (*Plant Fund*) : Fonds comprenant des subventions d'investissement du gouvernement du Québec, des donations et d'autres sources de financement destiné aux immobilisations.

Fonds de fonctionnement (*Unrestricted Fund*) : Fonds contenant des produits non affectés servant principalement à financer des activités en appui à l'enseignement et à la recherche. L'Université peut affecter les produits non affectés à sa discrétion, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables. L'Université tire ses produits essentiellement des subventions, des droits et frais de scolarité, des frais indirects de recherche, des revenus de placement et de dotation et des dons annuels. Le fonds de fonctionnement couvre la plupart des charges de fonctionnement et sert de source de financement résiduel pour les projets d'immobilisations et le remboursement des passifs financiers en l'absence de toute autre source de financement disponible.

Frais ou coûts indirects de recherche *(Indirect costs of research)* : Frais institutionnels engagés par l'Université dans le soutien aux projets de recherche, composés notamment de coûts liés aux installations, aux services publics, à l'infrastructure informatique, ainsi qu'au soutien administratif pour la commercialisation des produits de la recherche.

Immobilisations (*Capital Assets*) : Actifs corporels (immeubles, équipement, etc.) ou incorporels (logiciels, etc.) ayant une durée d'utilité initiale d'au moins un an et utilisés dans l'exercice des activités. Voir aussi Fonds des immobilisations.

Legs (*Bequest*) : Don fait à l'Université au décès de la personne donatrice et selon ses dernières volontés. Le legs peut prendre des formes diverses, notamment des dons en espèces, des titres négociables, des immobilisations corporelles et des biens de consommation. Les legs sont classés, en fonction de l'absence ou de la présence des dernières volontés de la personne donatrice, en legs non affectés, temporairement affectés ou affectés en permanence.

MES : Ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.

Placement (*Investment*) : Échange de trésorerie contre un actif moins liquide dont la valeur est censée augmenter au-delà de sa valeur d'acquisition initiale. Les instruments de placement comprennent les actions et obligations d'entreprise, les obligations d'État et les titres immobiliers.

Produits (*Revenue*) : Revenus tirés de la fourniture de biens ou de services par une unité de l'Université à un client externe. L'Université tire notamment des produits de ses droits de scolarité et frais institutionnels, de la vente de biens et services à des entités externes, et des gains réalisés sur ses placements.

Produits à recevoir ou charges à payer (*Accruals*) : Méthode de comptabilisation au cours de l'exercice au titre de laquelle les produits sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés (plutôt que reçus) et où les charges sont engagées (plutôt que payées).

Reclassements de produits et de charges (*Revenue and expense reclassifications*) : Changement de catégorie d'une charge au budget, généralement en cours d'exercice, lorsque le montant global d'une initiative est budgétisé, mais que la ventilation des coûts n'est pas encore disponible. Le cas échéant, la charge est souvent reclassée dans une catégorie résiduelle (p. ex., autres charges non salariales).

Subvention (*Grant*) : Attribution, apport ou affectation de fonds.

Subvention conditionnelle (*Conditional grant*) : Part de la subvention du gouvernement provincial équivalant à 10 % que le MES peut retenir si l'université accuse un déficit annuel selon une formule déterminée (excluant les ajustements de fin d'exercice après audit), sans présenter de plan de retour à l'équilibre budgétaire. Celle-ci est comptabilisée en tant que produit à recevoir et généralement versée après la fin d'exercice.

Subvention de fonctionnement (*Operating grant*) : Subvention reçue du MES au titre du soutien à la mission de l'Université, soit l'enseignement et la recherche. Le montant préliminaire est présenté dans les Règles budgétaires et confirmé dans les Calculs définitifs.